Lire en dernière page

CATASTROPHE MINIÈRE: 300 MORTS

ÉDITION NEUCHÂTEL / JURA

No 75 - Mercredi 2 avril 1969

Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE — RÉD., ADM. et PUBL., La Chaux-de-Fonds: Parc 103, tél. réd (039) 3 10 88, tél. adm. et publ. (039) 3 10 87 CCP 23 313 Lausanne: Saint-Pierre 1, tél (021) 22 69 10, CCP 10-8300 Genève: Argand 4, tél (022) 32 42 40 CCP 12-2715 ABONNEMENTS: 1 mois Fr. 4.50, 3 mois Fr. 13.—, 6 mois Fr. 25.—, 1 an Fr. 50.— LE NUMÉRO 30 ct Directeur: René Meylan Rédacteur en chef responsable Willy Brandt

Le Parti socialiste neuchâtelois porte plainte

Le Parti socialiste neuchâtelois a diffusé dans tous les ménages son programme d'action pour la législature 1969-1973. Ce programme prévoit expressément, entre autres, le développement des allocations familiales ainsi que la correction des effets de la progression à froid qui frappe les petits et les moyens contribuables.

A en croire une affiche popiste apposée ces jours-ci dans le canton, ces engagements seraient mensongers. Le POP se trouverait en possession d'une lettre du Parti socialiste dont il résulterait que l'augmentation des allocations familiales et la baisse des impôts des petits et des moyens contribuables ne seraient pas compatibles avec notre programme. Pour en faire la preuve, le POP ne recule pas devant un montage photographique qui comporte, sous un paragraphe de lettre tronquée, isolé de son contexte et placé dans un contexte différent qui en modifie le sens objectif, la reproduction de la signature autographe du président et du secrétaire de notre parti.

Le procédé, à notre connaissance, est sans précédent. Après avoir pris l'avis de plusieurs juristes, le Parti socialiste neuchâtelois constate qu'il n'est pas seulement déloyal, mais qu'il tombe sous le coup de la loi pénale : faux dans les titres, diffamation, éventuellement calomnie et injure. Il décide de déposer plainte en mains du procureur général.

Cette fois, la limite est franchie. Le Parti socialiste neuchâtelois ne tolérera pas plus longtemps d'être diffamé selon des méthodes qui empoisonnent le débat démocratique.

Liaison quotidienne Prague—Zurich

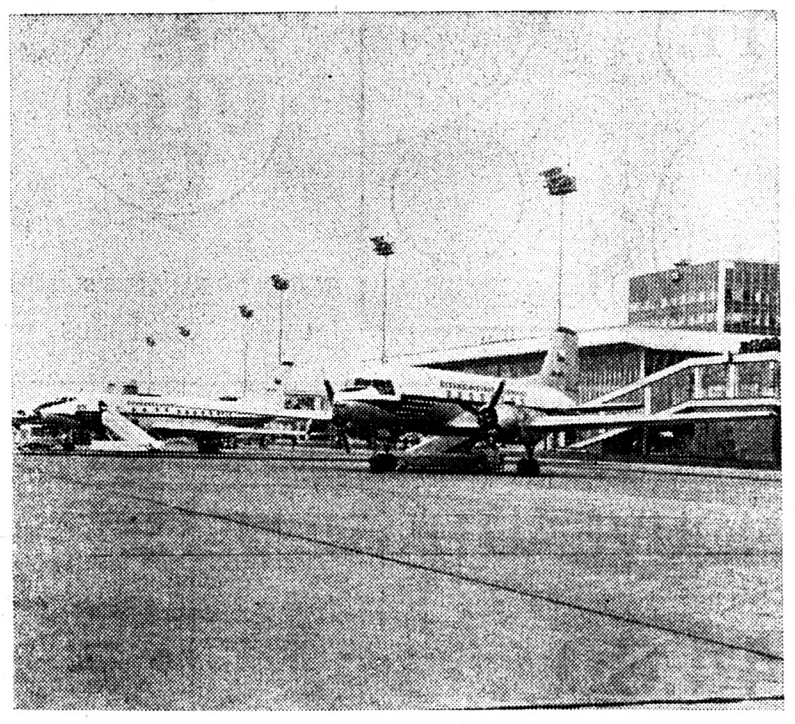

A la suite de la normalisation du trafic touristique en Tchécoslovaquie et de l'intérêt croissant pour les voyages vers ce pays, la compagnie aérienne tchécoslovaque CSA organisera tous les jours un vol Zurich—Prague à partir du 1er avril. Genève, pour sa part, disposera d'une liaison directe avec la capitale tchécoslovaque par semaine à partir de la même date. Notre photo montre l'aéroport de Prague.

CRÉATION D'UNE CHAINE DE GRANDS MAGASINS COOP

C'est ce que vient de révéler l'Union suisse des coopératives de consommation (USC), au cours d'une conférence de presse qui s'est tenue hier matin à Lausanne. En fait, ce projet de grande envergure s'intègre dans un vaste plan de développement à long terme qui va changer la physionomie de l'USC. Ces précisions ont été apportées par les représentants de la direction MM. A. Vuilleumier et R. Kohler, qui ont en outre dressé le bilan de l'exercice 1968.

Coop Suisse, puisque telle sera sa nouvelle appellation va désormais abandonner ses structures historiques pour s'orienter résolument vers l'avenir et en s'engageant dans l'ère scientifique. Des mesures de rationalisation et de concentration vont permettre de servir toujours mieux une clientèle exigeante, en lui proposant un plus grand choix de marchandises alimentaires et non alimentaires de qualité, ceci grâce aux centres Coop qui vont s'édifier dans différentes régions de notre pays. Le premier de ces grands magasins pourra déjà être mis en service en 1970 à Aarau. L'exemple sera suivi par d'autres villes comme Fribourg, Sion, La Chaux-de-Fonds, etc. Cette chaîne commerciale sera renforcée par les huit grands magasins existants actuellement. L'ensemble représente pas moins de 16 centres. Une conception de vente aussi étendue implique, cela va sans dire une réorganisation du système en vigueur. C'est ainsi que l'on va entreprendre une centralisation des sociétés régionales qui, une fois réunies se diviseront en groupes régionaux autonomes, mais dépendant directement de la centrale de Bâle. Cette planification a pour buts de mieux répartir les tâches et les compétences. Elle simplifie les problèmes d'entreposage des denrées et facilite la distribution des investissements. Il est également prévu de mettre sur pied un office central du personnel.

Quant au marché discount, dont il était aussi question, il ne représente pas aux yeux de la direction une solution vraiment heureuse. D'une part, le choix des produits est limité, et d'autre part, il n'entre pas dans les véritables perspectives visées par l'USC. A plus ou moins longue échéance, il va s'effacer au profit de ces grands magasins et supermarchés qui répondent mieux aux vœux des consommateurs. Une page se tourne pour les coopératives suisses. Si l'on jette un rapide coup d'œil sur l'exercice écoulé, on constate que le chiffre d'affaires a passé le cap des trois milliards de francs. Si ce résultat est satisfaisant, il reste malgré tout inférieur à celui de l'année précédente. Nous en reparlerons dans une analyse plus étendue. **K. Sch.**

Waegital: Recherches difficiles

Les travaux de recherches des autres victimes de l'éboulement qui s'est produit dimanche soir dans le Waegital se sont poursuivis mardi après midi, sur la base d'une piste qu'un chien policier a trouvé lundi à quelque 20 m. de la voiture qui contenait le corps de M. Stockinger. Etant donné que la masse de terre est toujours en mouvement et que les dangers sont encore importants, les bûcherons et les pompiers qui effectuent les recherches ont construit mardi matin un pont de secours à travers l'Aa de Waegital afin de pouvoir s'enfuir en cas de nécessité.

L'endroit est recouvert par des troncs d'arbres et des blocs de rochers énormes. Malgré le danger qui existe, les équipes se sauvetage veulent suivre la piste indiquée par le chien. Elles espèrent ainsi pouvoir retrouver les trois cadavres qui sont encore ensevelis sous la masse de terre, c'est-à-dire celui de M. L. Maechler ainsi que ceux de Mme M. Stockinger et de son enfant, âgé de neuf mois.

La police cantonale schwytzoise a fait savoir mardi qu'aucune nouvelle disparition ne lui avait été signalée si bien que l'on peut affirmer maintenant que cette catastrophe a fait quatre victimes. On a crû pendant un certain temps qu'une autre voiture avait été emportée par l'éboulement, cependant le conducteur, qui n'avait pas reparu à son travail lundi, a été retrouvé dans le canton de Saint-Gall.

Verdict à la Cour d'assises de Genève

Accusés d'avoir délesté d'environ 240 000 fr. un encaisseur de banque et attaqué un bureau de poste (butin: 75 000 fr.) à Genève en 1964-1965, et d'avoir d'autre part, à Lausanne en 1965, tenté à deux reprises de s'emparer de la paie (environ un million de francs) des employés de l'Hôpital cantonal, neuf individus ont été jugés par la Cour d'assises de Genève, qui, à l'issue d'un procès ouvert lundi de la semaine dernière, a prononcé son verdict mardi tard dans la soirée.

Cinq accusés, trois Français et deux Italiens, ont été condamnés à des peines de réclusion avec dix ans de privation des droits civiques et quinze ans d'expulsion du territoire suisse. Ces peines de réclusion sont de treize ans pour Pierre P., huit ans pour Marius E., sept ans pour André R., cinq ans pour Enzo P., et quatre ans pour Albert B. Une sixième peine de réclusion a été prononcée contre un Suisse, Pierre O., condamné à dix ans de réclusion et à dix ans de privation des droits civiques.

Le procureur avait requis contre ces six accusés des peines de réclusion de respectivement quinze, dix, huit, cinq, cinq et treize ans.

La Cour a d'autre part suivi le procureur qui avait requis des peines de douze mois contre deux accusé (W.U. et W.E. qui se voient acocrder un sursis de trois ans. Enfin, suivant là aussi le procureur, la Cour a prononcé l'acquittement du dernier accusé (Adr. I.).

Les accusés dont certains provenaient du milieu marseillais, étaient défendus par douze avocats dont plusieurs étaient venus de la cité phocéenne. Une centaine de témoins ont défilé à la barre pendant le procès.

Cela s'est passé dans notre pays

■ **COLLISION DE POIDS LOURDS.** — Un camion vaudois roulant à vide en direction d'Yverdon a été déporté sur la gauche, mardi, près de Corcelles-Concise, et a accroché un train routier bernois qui se dirigeait sur Neuchâtel. Le chauffeur de ce dernier, un habitant de Bienne, a été blessé et conduit à l'Hôpital d'Yverdon. Sous l'effet du choc, la cabine du poids lourd bernois a été enfoncée. Quant au camion vaudois, il est hors d'usage. Les dégâts sont donc très importants.

■ **NOUVELLE DÉMISSION A LA « WELTWOCHE ».** — M. Heimann, le correspondant de la « Weltwoche » au Palais fédéral, à Berne, a donné sa démission. Interrogé par ses confrères il a fait savoir que son geste n'est pas la conséquence directe du récent départ de plusieurs rédacteurs de l'hebdomadaire zurichois. M. Heimann, qui est de tendance radicale, estime ne pas pouvoir approuver la ligne suivie par l'administrateur-délégué du journal, M. M. Frey, actionnaire majoritaire de la « Weltwoche ». M. Frey aurait notamment l'intention d'engager comme rédacteur M. A. Huber, ancien correspondant à Berne de la « Neue Presse », dont les tendances politiques se situent plutôt à gauche.

■ **NOUVELLE POLLUTION DE LA VENOGE.** — Le cours inférieur de la Venoge a été une nouvelle fois empoisonné par des hydrocarbures. C'est mardi à midi que l'alarme fut donnée par des gens de Saint-Sulpice, et une section du centre d'intervention lausannois s'est rendue sur place. Elle a dressé un barrage à l'embouchure de la rivière et a utilisé un produit absorbant. La quantité de mazout déversée dans la rivière n'a pas encore été évaluée. Une enquête est en cours.

UN REÇU COMPROMETTANT

Un industriel d'Angoulême a été arrêté au poste de douane de Saint-Julien-en-Genevois et écroué à la prison d'Annecy, à son retour de Suisse où il venait de déposer deux millions de francs dans une banque.

Un douanier avait remarqué parmi les papiers que portait l'industriel un reçu sans en-tête, portant un numéro de compte bancaire et l'indication d'une somme de deux millions de francs français. Soumis à un interrogatoire serré, il a avoué qu'il avait effectivement déposé cette somme dans une banque suisse.

L'industriel a, d'autre part, indiqué qu'il avait déjà réalisé en mai dernier une opération semblable portant sur une somme d'un million et demi de francs. Le contrôle des changes n'existant pas à cette époque, cette exportation de devises n'était pas, selon lui, illégale.

■ **LES FARCES STUPIDES.** — Il existe une catégorie de gens dont les amusements confinent à la stupidité: il se trouve à Bâle des jeunes gens pour détériorer les automates à billets installés aux stations des transports en commun de la métropole rhénane. Jusqu'à présent, les dégâts atteignent 55 000 fr. Des plaintes ont été déposées par la société lésée.

■ **POUR LA LIBÉRATION DES TROIS TERRORISTES PALESTINIENS.** — Dans un télégramme adressé au conseiller fédéral Spühler, chef du Département politique, la section valaisanne du « Comité de soutien au peuple palestinien » demande la libération immédiate des « patriotes palestiniens détenus à Zurich », en faisant état des garanties offertes par le Gouvernement algérien. Le télégramme est signé notamment par MM. A. Dussex, député au Grand Conseil valaisan, et R. Henry, à Lausanne.

■ **CHUTE MORTELLE D'UN ALPINISTE.** — Trois étudiants allemands étaient partis lundi matin de la cabane Britannia au-dessus de Saas-Fee, pour entreprendre l'ascension du Rimpfischorn (4200 m.). Alors que les trois alpinistes, qui n'avaient pas pris la précaution de s'encorder, approchaient du sommet, l'un d'eux fut atteint par le glissement d'une plaque de neige et entraîné au bas d'une paroi rocheuse. Le brouillard qui recouvrait la région ne permit pas aux hélicoptères de prendre le départ de sorte que des guides de Zermatt et de Saas-Fee se mirent immédiatement à la recherche du malheureux alpiniste, M. J. Netzer, 22 ans, de Poecking qui n'a pas encore été retrouvé.

■ **UN CAS DE MÉNINGITE A LA CASERNE DE BELLINZONE.** — Mardi après midi, on a diagnostiqué chez une recrue à la caserne de Bellinzone, un cas de méningite. Le jeune soldat a immédiatement été dirigé sur l'Hôpital militaire de Novaggio où les médecins détermineront s'il s'agit d'un cas contagieux ou non. Dans l'intervalle le commandant d'école a ordonné l'isolement des deux compagnies qui se trouvent actuellement dans cette caserne.

■ **MAISON D'HABITATION DÉTRUITE PAR LE FEU.** — Le feu a détruit mardi une maison d'habitation à Sornard-Nendaz, près de Sion, propriété de M. Henri Lathion.

■ **QUATRIÈME MORT DANS UN ACCIDENT DE LA ROUTE.** — A la suite de l'accident de la circulation survenu le 9 mars dernier sur la route principale Lausanne—Genève, près de Pully, qui avait fait trois morts, le conducteur d'une des voitures, M. Lucien Bray, 56 ans, de Genève, seul survivant de la collision, est mort de ses graves blessures à l'Hôpital cantonal de Lausanne.

■ **RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL FÉDÉRAL.** — Le rapport de gestion annuel du Conseil fédéral — un ouvrage de près de 500 pages — vient de paraître. Il sera discuté par les Chambres à la session de juin. On peut tenir pour vraisemblable que cette discussion portera essentiellement sur des points de détail de l'activité des départements, car le rapport n'est, cette fois, pas précédé d'une introduction générale. Le Conseil fédéral a estimé, en effet, que la publication récente de son programme de législature rendait cette introduction superflue.

Un faux policier faisait chanter des homosexuels et dépouillait des prostituées

Au cours d'une enquête menée par la police de sûreté vaudoise, la gendarmerie a appréhendé récemment dans la région de Vevey un jeune Vaudois de 21 ans, manœuvre, dont la liste des méfaits est impressionnante.

Cet individu, qui usurpait la fonction de policier, s'est livré à de nombreuses manœuvres de chantage et d'extorsion au préjudice d'homosexuels de Villeneuve, de Vevey, de Lausanne et de Genève principalement. Parmi la quarantaine de cas avoués jusqu'ici figurent aussi des vols dont ont été victimes des prostituées à Zurich et dans d'autres villes.

Le malfaiteur, qui avait déjà eu des démêlées avec la justice, est en outre l'auteur involontaire d'un grave incendie dans un dépôt d'une maison de graines et fourrages survenu à Vevey le 18 décembre 1968.

Pour le change

Fr. £ $

S UBS G

UNION DE BANQUES SUISSES

LA CHAUX-DE-FONDS

VÊTEMENTS

Réparations sur mesure

Transformations

MATHIEU DONZÉ

TAILLEUR

✆ 039 / 29 83 33

Jardinière 15

Cinéma PLAZA

LA CHAUX-DE-FONDS

CE SOIR à 20 h. 15

Séance d'information

FRITZ BOURQUIN, conseiller d'Etat:

Les allocations familiales

L'aide complémentaire aux personnes âgées

RÉMY SCHLÄPPI, conseiller d'Etat:

L'avenir des finances cantonales

ENTRÉE LIBRE

PARTI SOCIALISTE, LA CHAUX-DE-FONDS

NOUVEAUTÉ...

44.80

Modèle en corfam noir ou blanc

En stock:
magnifique collection de printemps

J. KURTH SA

LA CHAUX-DE-FONDS

Place du Marché — Rue Neuve 4

Place de parc: place du Marché

VILLE DU LOCLE

SERVICE DES BALAYURES

Le public est avisé que le service d'enlèvement des ordures ménagères sera supprimé

du vendredi 4 avril (Vendredi-Saint) au lundi de Pâques 7 avril y compris.

En remplacement, une tournée aura lieu **dans toute la ville le jeudi 3 avril et le mardi 8 avril, dès 7 h.**

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

Faites lire notre journal

BOUCHERIE de la Gare

CH. SCHULZE

LE LOCLE Téléphone 5 20 53

Lapins frais du pays

Fr. 5.— la livre

Au printemps!

Votre CURE efficace

Circulan vous soulagera et combattra avec succès les troubles circulatoires!

Circulan chez votre pharmacien et droguiste.

1 litre Fr. 20.55, 11.25, 4.95.

BOUCHERIE de la Gare

CH. SCHULZE

LE LOCLE Téléphone 5 20 53

ÉPAULE DE VEAU

roulée

Fr. 7.— la livre

Municipalité de Delémont

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Enlèvement des ordures ménagères

En raison des fêtes de Pâques, l'enlèvement des ordures ménagères aura lieu le **jeudi 3 avril 1969** dans toute la ville, en lieu et place du vendredi 4 avril 1969, de même que le **mardi 8 avril 1969**, en lieu et place du lundi 7 avril 1969.

Les ménagères sont priées d'en prendre bonne note.

Delémont, le 2 avril 1969.

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Docteur L. Rosen

MÉDECIN OCULISTE

ABSENT

jusqu'au 13 avril

CCAP

La CCAP

garantit l'avenir de vos enfants

Neuchâtel

Tél (038) 5 49 92

A louer

A louer machines à écrire, à calculer, à dicter, au jour, à la semaine, au mois

chez REYMOND, tél. (039) 3 82 82, Serre 66, La Chaux-de-Fonds

Lire notre journal c'est bien, s'y abonner c'est mieux!

AUX MAGASINS DE COMESTIBLES

Serre 59

et CHARLES-NAINE 7

IL SERA VENDU:

Belles palées et bondelles vidées
Filets de soles
Filets de carrelets
Filets de dorschs
Cabillauds
Truites et brochets vivants
Beaux poulets de Houdan frais
Beaux poulets hollandais frais le kilo, 6.50
Beaux petits coqs du pays
Belles poules
Beaux lapins frais du pays
Cuisses de grenouilles

Se recommande:

F. MOSER

Tél. (039) 2 24 54

On porte à domicile

ÉTAT CIVIL DU LOCLE

31 mars 1969

Naissances

Rago Massimo, fils de Gaetano, décolleteur, et de Rosa née Castaldi.

Huguenin-Virchaux Isabelle-Nathalie, fille de Jean-Samuel, instituteur, et de Blanche-Liliane née Berner.

Leuba Anne-Catherine, fille de Daniel-Arthur, horloger, et de Jacqueline-Nelly née Kohli.

Mariages

Da Pare Giovanni, ouvrier de fabrique, et Bonny Raymonde-Andrée.

Nicolet René-Armand, décalqueur, et Bourgeois Claudine.

BOUCHERIE de la Gare

CH. SCHULZE

LE LOCLE Téléphone 5 20 53

AGNEAU FRAIS

BOUCHERIE de la Gare

CH. SCHULZE

LE LOCLE Téléphone 5 20 53

POULETS FRAIS DU PAYS

prêts à rôtir

Fr. 3.50 la livre

ÉTAT CIVIL DE LA CHAUX-DE-FONDS

31 mars 1969

Naissances

Rohrbach Frédéric-Henri, fils d'Henri-Albert, agriculteur, et de Claudine-Andrée née Vuille.

Grand Patricia-Christina, fille de Jean-Paul, inspecteur d'assurances, et de Renate-Gisela-Frieda née Manske.

Promesses de mariage

Anderegg Ulrich-Peter, comptable, et Erard Martine-Patricia.

Henzi Josef, faiseur d'étampes, et Dubois Marie-Jeanne.

Lüthi Raymond-Eddy, mécanicien, et Beauverd Françoise-Marie-Claire.

Mariages

Jaques Michel - Henri, éducateur, et Reinhard Raymonde-Marlyse.

Bütikofer Ernst-Peter, employé de commerce, et Nydegger Ursula-Anna.

Abonnez-vous à notre journal

De joyeuses Pâques...

...avec des fleurs

Florès

H. Hediger

Serre 81

Tél. 2 12 31

La Chaux-de-Fonds

LOTERIE ROMANDE

plus que 3 jours!

à PULLY

Page de la femme

FEMMES SOCIALISTES

Comment mieux comprendre les jeunes et avoir un bon contact entre les générations?

Pour étudier ce problème, les présidentes des groupes féminins socialistes étaient réunies le 15 mars à Berne; 120 de tous âges, de tous les cantons, mais hélas ! une seule Romande. Quel dommage, alors que les contacts fédéraux sont si nécessaires !

Après le vote d'une résolution en faveur du suffrage féminin fédéral, la présidente, Marie Boehlen, présenta Jeanne Hersch, professeur de philosophie à l'Université de Genève, qui vient de passer deux ans à l'UNESCO, à Paris, pour une importante mission.

UNE TABLE RONDE DES JEUNES

Quatre filles et trois garçons (dont trois des «Jeunesses socialistes») montèrent sur l'estrade avec Jeanne Hersch. Elle leur donna tout de suite la parole car, dit-elle, ceux de Suisse allemande ne pensent pas forcément comme elle qui vient de Genève. Tandis qu'un silence attentif s'établissait dans la salle, elle sut mettre les jeunes en confiance, les amener à extérioriser leurs problèmes, surtout en créant l'opposition entre un jeune homme qu'elle chargea d'attaquer les groupes féminins, et une jeune fille qui devait les défendre.

Les questions ne tardèrent pas à fuser. Les jeunes s'intéressent-ils à la politique ? A laquelle ? Les intérêts du jeune homme et de la jeune fille sont-ils semblables ? Dans la famille ? Au sortir de l'école ? A l'université ? Pour le choix d'une profession ? Pourquoi des jeunes deviennent-ils plutôt hippies que socialistes ? Y a-t-il plus d'intérêt pour le Parti socialiste que pour les autres partis ? Pourquoi y a-t-il dans les groupes féminins plus de femmes âgées que de jeunes ? Les jeunes font du bruit, mais les aînés, trop de compromis. Les élus disent toujours être trop occupés pour s'occuper des jeunes qu'ils reçoivent à la sauvette. Les aînés ne lâchent aucune charge, alors que les jeunes voudraient agir ne se désintéressent pas de la politique, mais ne savent où se diriger. Certains jeunes se préoccupent surtout de leur future profession, de leurs loisirs. Les partis n'accueillent pas toujours bien les suggestions des jeunes et ce manque d'intérêt rend des réalisations difficiles. Et surtout LES JEUNES CRAIGNENT L'AVENIR ET NE VEULENT PAS DEVENIR GESTIONNAIRES D'UNE SOCIÉTÉ DE CONSOMMATION.

Il paraît qu'on discute ferme chez les apprentis et les jeunes salariés sans parti. Une jeune fille déplora l'insuffisance de réalisations sociales en faveur des jeunes mères travailleuses, raison pour laquelle elles manquent de temps pour s'occuper de politique. Il fut aussi question d'inégalité des salaires et de promotion entre hommes et femmes, dont la valeur n'est pas reconnue.

Peu à peu se dégagea la notion d'un vif intérêt des jeunes pour la politique, leur souci d'être mieux considérés, de recevoir une meilleure instruction civique, **enseignée de manière vivante, les préparant à devenir des citoyens et citoyennes conscients. Actuellement, ils se sentent «manipulés» par les professeurs d'instruction civique qui ne cherchent pas à intéresser les indifférents. Ils voudraient des controverses, des oppositions, des maîtres moins timorés.**

QU'EST-CE QUE LES JEUNES ATTENDENT DU PARTI SOCIALISTE ?

C'est ce que demanda l'animatrice. Dire que les aînés sont trop « intégrés » n'est pas clair. Le rôle de l'instruction civique est d'informer, non de convaincre. Un jeune regretta qu'il ait fallu la violence pour que les jeunes fussent entendus. Un autre reprocha au parti son compromis favorable à l'initiative pour le droit foncier et regretta que la ligne de conduite du parti ne soit pas mieux suivie, que la « volonté populaire » ne soit pas écoutée. « Mais comment la reconnaître ? », demande J. Hersch. Réponse : Nos parlementaires et les secrétaires syndicaux sont trop occupés, ils n'ont plus le temps de s'orienter sur les tendances profondes des masses avec qui ils ont perdu contact. Si les élus sont réélus, c'est qu'ils ont un public, qu'ils savent manœuvrer. Trop peu d'élus assistent aux réunions des sections. Le parti n'attire pas assez les jeunes et les femmes dans ses rangs. Cessons de discuter des sujets alimentaires ou d'écouter des rapports de voyages de vacances. Enfin, les garçons reprochèrent aux filles leur manque d'intérêt pour le parti auquel elles devraient mieux s'intégrer, même quand elles n'ont pas encore le droit de vote. Elles sont trop rares dans les jeunesses socialistes, trop timides, trop timorées. Même si certains problèmes sont spécifiques à chaque sexe. TOUS doivent être débattus en commun. «Mais, dit Jeanne Hersch, il est des femmes qui ne veulent pas aller à des discussions politiques ; celles qui sont chargées d'un groupe féminin doivent pourtant chercher à les attirer pour les informer ensuite. » Un jeune demanda que soit discuté d'abord le « Capital », de Karl Marx, même s'il est dépassé, même s'il a eu tort dans beaucoup de domaines, car il est la base même du socialisme : mêmes devoirs pour mêmes droits.

CINQ GROUPES DE TRAVAIL

Ils furent chargés de débattre l'un des problèmes suivants :

1. Intérêt des jeunes pour la politique.

2. Formes et possibilités des discussions politiques des jeunes. La violence est-elle nécessaire ?

3. Formation politique : l'instruction civique et ses dangers.

4. Pour ou contre les groupes féminins socialistes.

5. Les jeunes s'intéressent-ils plus à la politique internationale qu'à la politique nationale ou locale ?

CONCLUSIONS

Comment résumer, condenser ces discussions très animées de jeunes qui, une fois la glace rompue, posent des questions variées, souvent contradictoires. Lorsque les cinq groupes se retrouvèrent plus aucune gêne ne subsistait. Les jeunes s'étaient librement exprimés, les aînés avaient fait preuve de bonne volonté, de compréhension.

D'emblée, Jeanne Hersch rejeta l'idée que la force et les idées appartiennent aux jeunes et l'expérience aux aînés. A ceux qui reprochent au parti ses compromis, elle rappela que la politique est l'art du possible. L'important pour le Parti socialiste est de rester fidèle à ses principes, sans viser à une suprématie totalitaire. En respectant la personne humaine, quelle que soit sa couleur, il s'efforce de convaincre. La coexistance implique forcément des compromis. C'est cela la démocratie, dont la conquête a été payée par le sang et de longs efforts.

METTRE EN DOUTE LA LÉGALITÉ DÉMOCRATIQUE, C'EST OUVRIR LA VOIE AU FASCISME !

La violence permet parfois de se faire entendre, mais un tel moyen compromet le socialisme. TOUS, nous devons comprendre ce danger. La violence n'est pas mauvaise en soi, mais il ne faut y recourir que lorsqu'il n'existe plus aucun autre moyen d'agir, ce qui n'est pas le cas en Suisse.

Notre monde contesté est en pleine évolution et n'est donc pas aussi sclérosé que certains le prétendent. Pour modifier le monde, il faut des compétences et beaucoup de patience, sinon on crée le chaos. Le dialogue exige la compréhension; il est incompatible avec l'intimidation. Et même s'il est arrivé à des aînés d'accueillir avec des sourires condescendants les conceptions de jeunes camarades, il n'en demeure pas moins que le monde actuel est très accueillant aux jeunes.

LE DIALOGUE EXIGE LA VÉRITÉ

Ce n'est pas un concept bourgeois, mais humain, base de la liberté. Il n'est de progrès valable qu'à longue portée, sinon on ne réalise que des changements et non des progrès. Il importe de rappeler toujours et partout cette exigence du socialisme. Par exemple, pour la ratification de la Convention européenne des droits de l'homme, chaque socialiste doit être conscient des relations entre le droit de vote des hommes et des femmes. Il faut l'expliquer partout afin que, même dans le plus petit village reculé, chaque femme sache qu'il s'agit pour elle du droit à la santé de ses enfants, à leur éducation, à leur formation, à leur logement, etc...

Bien sûr, les nombreux problèmes évoqués ne furent pas épuisés. Mais ils seront certainement repris au sein du parti dans les groupes de femmes, de jeunes, dans les sections des aînés, but recherché par cette journée des Femmes socialistes.

CÉCILE-SILKA MUELLER.

«LE DROIT D'ÊTRE UN HOMME»*

« Les droits de l'homme » dans leur sens le plus général, ne datent ni du XXe siècle, ni de la Révolution française, comme bien des gens se l'imaginent. Il suffit de feuilleter le beau volume publié par l'UNESCO à l'occasion du vingtième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme pour se rendre compte que l'aspiration à la liberté et à la jusitce s'est manifestée, de différentes manières, depuis des millénaires et sous toutes les latitudes. Tout au long de l'histoire de l'humanité, des voix se sont élevées pour défendre les opprimés et les victimes de tous ordres — celles-ci n'osant le faire elles-mêmes. Des esprits supérieurs ont lutté contre les tyrannies et l'esclavage, l'injustice et la cruauté, essayé de faire comprendre que la personne humaine est digne de respect, et que si l'homme a des droits imprescriptibles, il a aussi des responsabilités auxquelles il ne saurait se soustraire.

(Suite en quatrième page)

* Recueil des textes préparés sous la direction de Jeanne Hersch. Editions UNESCO, Payot, Lausanne.

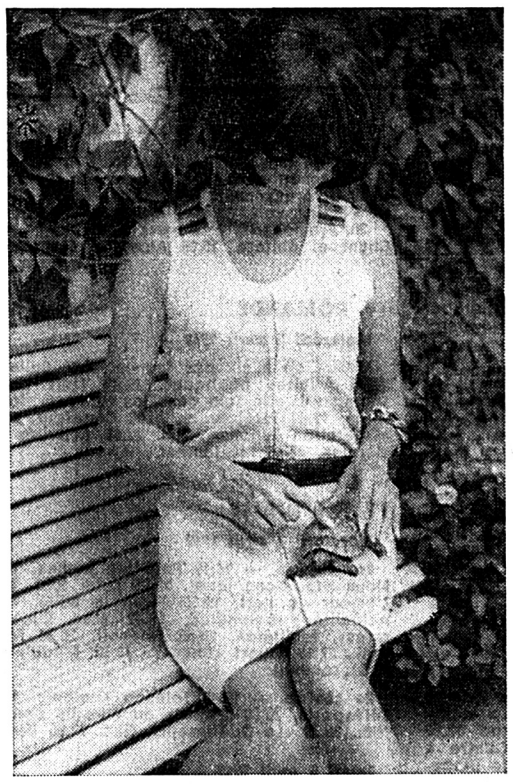

Déjà le printemps...

Cette robe sans manches en dralon et lin a choisi dans la mode le beige et le décolleté en U. Les rayures de couleur sur les épaules forment un contraste intéressant avec la teinte du fond. Modèle Wool, Freilassing.

ACTUALITÉS

EN ALLEMAGNE LES PRODUITS DE BEAUTÉ CONTROLÉS

Käthe Strobel, ministre socialiste de la Santé, a institué une commission de contrôle des cosmétiques, chargée de dresser la liste de tous les ingrédients nocifs utilisés dans la fabrication des produits de beauté. Cette liste doit être déterminante pour toutes les interdictions que prescrit la loi.

«Die Frau in Leben und Arbeit.»

EN SUISSE UNE SEMAINE DE TRAVAIL DE 80 HEURES !

On croit reculer d'un siècle et plus quand on entend parler d'une semaine de travail de 70 et 80 heures. Et pourtant cela existe, et même chez nous, mais pour un seul métier, celui de la mère de famille qui, à côté de sa tâche de ménagère, travaille encore hors de son foyer. Ce sont les chiffres qui ressortent d'une brochure que publie l'Office des statistiques du canton de Zurich. Une enquête menée auprès de 700 ménagères âgées de 25 à 45 ans établit que 12 % d'entre elles ont un travail à plein temps en dehors de chez elles. Un tiers parmi ces 700 travaille à l'heure ou à mi-temps. Ce sont les ouvrières à domicile, les femmes de ménage, les employées et les femmes qui travaillent dans l'entreprise de leur mari. Ces femmes-là peinent en moyenne 67 heures par semaine. Une femme de paysan consacre en moyenne 60 heures par semaine au travail.

54 % des femmes interrogées sont « privilégiées » en ce sens qu'elles s'occupent « seulement » du ménage, ce qui représente pour elles une corvée de 57 heures et demie par semaine.

«Die Frau in Leben und Arbeit»

LA FEMME SUISSE DANS LA SOCIÉTÉ ET L'ÉTAT

En collaboration avec les associations féminines suisses, la Commission nationale suisse de l'UNESCO a préparé, en 1967, une enquête sociologique sur la « situation de la femme suisse dans la société et l'Etat ». Fin février 1969, le Conseil fédéral a décidé de soutenir cette étude scientifique et de prendre à sa charge les deux tiers des dépenses jusqu'à concurrence de 200 000 francs.

APRÈS PAYERNE, VEVEY

A l'exemple de Payerne, le Conseil communal de Vevey (VD) a présenté à l'exécutif une motion demandant d'instituer des votations consultatives qui permettront aux jeunes gens et jeunes filles de 16 à 20 ans d'exprimer leur avis une semaine avant les votations officielles.

ASF

Pesticides, antibiotiques et contrôle des aliments

Du numéro 20 de « J'achète mieux », dont nous recommandons la lecture intégrale à toutes nos lectrices, nous résumerons plus loin ce qu'il nous apprend au sujet du contrôle alimentaire.

On se souvient qu'en juillet 1968 le Canada et les Etats-Unis ont refusé de gros envois de fromage suisse parce qu'il contenait de forts résidus de Dieldrine et de Lindan. Les autorités suisses se sont alors vues obligées de procéder à un contrôle, d'où il résulte que les refus américains étaient justifiés. Les causes des déficiences ont été décelées et des mesures prescrites pour que disparaissent ces excès de résidus de pesticides. Le 3 mars 1969, le Conseil fédéral revisait le décret sur les denrées alimentaires en fixant un montant maximum de résidus qui ne peut être dépassé. Dans son communiqué, le Département de l'économie publique souligne que ce qui s'est produit en Amérique avec notre fromage suisse a permis de constater que chez nous une attention accrue doit être vouée au contrôle des denrées alimentaires et que cela réclame le développement de laboratoires cantonaux et municipaux. C'est là le seul moyen, ajoute-t-il, d'améliorer sensiblement les méthodes d'analyse et les laboratoires pour obtenir un contrôle tel qu'il existe aux Etats-Unis et au Canada.

En tant que consommatrices, nous ne pouvons que nous féliciter de ce que la sévérité du contrôle des denrées alimentaires outre-Atlantique ait permis d'alerter nos autorités sur les risques que présente pour la santé publique de chez nous un certain laisser-aller dans la production et le contrôle des aliments. Mais fallait-il vraiment que l'étranger s'en mêlât pour arriver à ce résultat ? Il y a longtemps quant à nous que nous réclamons un contrôle sanitaire plus sévère des denrées alimentaires.

JENNY HUMBERT-DROZ.

« J'Achète mieux » nous apprend que...

... les pesticides sont des hydrocarbures utilisés pour la destruction des insectes qui nuisent aux récoltes, qui attaquent les animaux ou même l'homme (par ex. le moustique du paludisme). Les traitements divers des récoltes à l'aide de pesticides laissent inévitablement des traces dans les aliments tirés de ces récoltes. La FAO et l'OMS s'en sont préoccupées et ont fixé desn ormes pour les pesticides les plus usités (DDT, Lindan, Aldrine, Dieldrine) en indiquant la quantité maximum tolérable dans un aliment, quantum sensiblement inférieur aux quantités dangereuses pour l'organisme humain. Mais cela demande un contrôle indispensable par des laboratoirese bien équipés. Et c'est ici que réside la principale difficulté.

A la suite de l'affaire des fromages suisses exportés au Canada et aux Etats-Unis, des mesures très énergiques ont été prises en ce qui concerne le lait, et, par voie de conséquence, le beurre et le fromage. Les consignes d'utilisation des pesticides ont été renforcées (pour les fourrages, les produits de blanchiment des étables, la lutte contre les parasites, le traitement du bois dans les granges contre le capricorne). Des analyses sont en cours dont il résulte que un quart des fromages examinés accuse, en pesticipes, un certain dépassement des doses tolérées, mais on affirme que cela ne présente pas de danger pour le consommateur, à condition qu'il n'absorbe pas en même temps d'autres aliments qui dépassent la limite permise !

Et plus loin, à propos des antibiotique dans la viande :

« Le périodique officiel des « Archives vétérinaires suisses » a publié un travail de M. A. Vuilleret, du Service vétérinaire municipal de Genève sur l'application d'un test visant à détecter la pénicilline et autres substances antibiotiques et chimiothérapeutiques dans les viandes, substances qui peuvent avoir été administrées à l'animal à titre thérapeutique.

» Or, pour la santé publique, la présence de résidus d'antibiotiques dans la viande ou le lait, dans les aliments en général, ne manque pas d'inquiéter les médecins et les biologistes qui y voient la cause d'accidents allergiques toujours plus nombreux, de troubles dans la flore microbienne intestinale qui augmente les difficultés de traitements par antibiotiques.

» Sur 248 cas examinés au laboratoire du Service vétérinaire de Genève, les tests sont positifs, pour la pénicilline dans 5,4 % des cas, pour d'autres substances antibiotiques ou chimiothérapeutiques, dans 8,46 % des cas.

» Le résultat de cette étude devrait être porté à la connaissance de tous les laboratoires chargés de l'analyse bactériologique des viandes et conduire à la non-utilisation des antibiotiques dans les traitements thérapeutiques des animaux dont la viande est destinée à la consommation. »

PROGRAMMES

RADIO TV

RADIO

Mercredi 2 avril 1969

SOTTENS. — 16.00 Inf. 16.05 Rendez-vous de 16 heures. 17.00 Inf. 17.05 Jeunesse-Club. 18.00 Inf. 18.05 Micro dans la vie. 18.45 Sports. 19.00 Miroir du monde. 19.30 Situation nationale. 19.35 Bonsoir les enfants! 19.40 Disco-matic. 20.00 Magazine 69. 20.20 Ce soir, nous écouterons. 20.30 Orch. de la Suisse romande. 22.30 Inf. 22.35 Semaine littéraire. 23.00 Harmonies du soir. 23.25 Miroir-dernière.

Second programme de Sottens. — 17.00 Musica di fine pomeriggio. 18.00 Jeunesse-Club. 19.00 Per i lavoratori italiani in Svizzera. 19.30 Mus. légère. 20.00 Vingt-quatre heures de la vie du monde. 20.15 Disques. 20.30 Sentiers de la poésie. 21.00 Blues et gospel. 21.30 Art de la nouvelle. 22.30 Optique de la chanson.

BEROMUNSTER. — Inf. à 16.00, 23.25. 16.05 Pour les jeunes. 17.30 Pour les enfants. 18.00 Inf. 18.15 Radio-jeunesse. 19.00 Sports. 19.15 Inf. 20.00 Fanfare. 20.15 Adaptation. 21.15 Jodels, accordéon. 22.00 Art et culte des sépultures. 22.15 Inf. 22.30 Entrons dans la danse.

Jeudi 3 avril 1969

SOTTENS. — 6.10 Bonjours à tous! 6.15 Inf. 7.15 Miroir-première. 7.25 Bonjour de Colette Jean. 8.00 et 9.00 Inf. 9.05 Bonheur à domicile. 10.00 et 11.00 Inf. 11.05 Crescendo. 12.00 Inf. 12.05 Carillon de midi. 12.35 Quatre à quatre. 12.45 Inf. 12.55 «Le Vicomte de Bragelonne», feuilleton. 13.05 Musicolor. 14.00 Inf. 14.05 Sur vos deux oreilles. 14.30 A livre ouvert. 15.00 Inf. 15.05 Concert.

BEROMUNSTER. — Inf. à 6.15, 7.00, 8.00, 10.00, 11.00, 12.30, 15.00. 6.10 Bonjour. 6.20 Réveil en mus. 7.10 Auto-radio. 8.30 Concert. 9.00 Piccadilly. 10.05 Musiciens de Bohême. 10.30 Divertissement pop. 11.05 Pâques blanc et Pâques vert. 12.40 Rendez-vous de midi. 14.00 Promenade à travers Jérusalem. 14.30 Chant et guitare. 15.05 Album aux disques.

TV ROMANDE

Mercredi 2 avril 1969

17.00 Cinq à six des jeunes. 18.30 Bulletin. 18.35 Affaires publiques. 19.00 Trois petits tours. 19.05 «Un Taxi dans les Nuages», feuilleton. 19.40 Téléjournal. 20.00 Carrefour. 20.20 «Opération Jupons», film. 22.15 Activités fédérales. 22.45 Téléjournal.

TV FRANÇAISE

Mercredi 2 avril 1969

1re chaîne. — 16.15 Pour les jeunes. 18.22 Nous préparons jeudi. 18.25 Total 3000. 18.40 L'amour de l'art. 19.10 Pépin la Bulle. 19.15 Actualités régionales. 19.40 «Les Oiseaux rares», feuilleton. 20.00 Télésoir. 20.30 Football. 22.15 Quart d'heure. 22.30 Maquiparc. 23.00 Télénuit.

2e chaîne. — 19.40 Télésoir couleurs. 19.55 Télésports. 20.00 «Francis au Paradis perdu», film. 20.30 «Le Guérisseur», film. 22.05 Débat.

Jeudi 3 avril 1969

1re chaîne. — 12.30 Midi-magazine. 13.00 Télémidi. 15.15 Pour les jeunes.

«LE DROIT D'ÊTRE UN HOMME»

(Suite de la troisième page)

C'est un choix de textes d'une richesse extraordinaire que nous présente l'ouvrage de Jeanne Hersch; ils vont de plus de deux mille ans avant notre ère jusqu'à nos jours et viennent aussi bien de Zarathoustra que de Karl Marx, du Burundi que de la Grèce antique, de la Bible que de Kafka. Mais, ainsi que nous le dit la préface, « ce livre n'est pas fait pour être lu d'un bout à l'autre. Le lecteur pourra l'ouvrir n'importe où, en méditer quelques lignes et le refermer. Il aura perçu, inoubliablement, quelque chose du goût doux-amer, tendre et terrible, exaltant et sordide, de l'histoire des hommes en ses plus essentielles significations. »

Il se sentira peut-être désespéré en songeant que tant d'appels à la paix et à la justice se sont élevés en vain jusqu'à présent, mais il se sentira aussi rasséréné en pensant qu'il y aura encore et toujours des hommes prêts à employer ou a donner leur vie pour « le droit d'être un homme ».

ASF.

« J'ACHÈTE MIEUX »

« J'achète mieux », numéro 20, mars-avril 1969, vient de paraître. Il ouvre largement ses 40 pages aux problèmes généraux des consommateurs, à leur pouvoir réel et possible, illustré d'exemples, de même qu'à leurs problèmes personnels et pratiques. Ils trouveront des réponses à leurs questions sur les pesticides dans les fromages, les antibiotiques dans la viande, l'utilisation des marmites à pression, etc... Tests et essais comparatifs d'appareils ménagers,

Le consommateur actuel ne doit ignorer ni ses droits ni ses devoirs. « J'achète mieux », organe officiel de la Fédération romande des consommatrices, le renseigne et lui permet de s'exprimer. Pour tous renseignements, s'adresser à la FRC, case 86, 1211 Genève 3.

FRC.

CONVOCATIONS DU PARTI

CANTON DE NEUCHATEL

LA CHAUX-DE-FONDS. — Assemblée générale extraordinaire, ce soir, mercredi 2 avril, à la Maison du Peuple, salle rénovée du 2e étage, de 19 h. 30 à 20 h.

Le Locle

NOUVEL AGENT DE POLICE. — Le Conseil communal vient de désigner M. Paul-Arthur Favre d'Hauterive aux fonctions d'agent de police.

DIPLOME DE L'ÉCOLE DE COMMERCE. — Obtiennent le diplôme: Mlles J. Bubloz, D. Chenal, Y. Myotte et MM. F. Carovani et Y. Moreau.

LES BRENETS: Un cadeau pour le 1er avril. — Dès aujourd'hui mardi, les habitants des Brenets sont invités à observer les émissions d'essai de la nouvelle station de télévision du Châtelard. En effet, à l'occasion du 1er avril 1969, la Direction d'arrondissement des téléphones de Neuchâtel se fait un plaisir de gratifier les téléspectateurs brenassiers de la première émission d'essai de télévision depuis le réémetteur érigé à leur intention.

Le feu vert pour la mise en service définitive et l'inauguration officielle sera donné aussitôt que la nouvelle installation aura fait ses preuves.

D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE

Football

Trois sélections nationales

Les footballeurs suisses s'aligneront sur trois fronts durant le week-end pascal et cinquante joueurs ont été sélectionnés pour les trois équipes qui seront en lice. La sélection des espoirs affrontera samedi à Bari une sélection italienne. L'équipe suisse des juniors se rendra en Hollande où, samedi également, à Heemstede, près de Haarlem, elle jouera son dernier match du tour éliminatoire du tournoi pour juniors de l'UEFA (la France est d'ores et déjà qualifiée et ce match Hollande —Suisse est placé sous le signe de la liquidation). Enfin, la sélection des « talents de la ligue nationale » participera, comme l'an dernier, au tournoi international pour juniors de Bellinzone. Ses adversaires seront, dans l'ordre, Cagliari, Levski Sofia et Arsenal. La sélection jouera ensuite dimanche en match de classement ou lundi, en lever de rideau de la demi-finale de coupe Bellinzone—Grasshoppers, en finale.

Les joueurs retenus pour ces trois confrontations sont les suivants :

Sélection des espoirs (jusqu'à 21 ans). — Gardiens : Favre (Vevey) et Lipawski (Sion). — Arrières et demis : Agustoni (Chiasso), Anderegg (Thoune), Emaresi (Servette), Hasler (Lucerne), Meyer (Lucerne), Rahmen (Bâle), Rutti (Zurich), Trinchero (Sion) et Zahnd (Thoune). Avants : Balmer (Bâle), Demarmels (Bâle), Holenstein (Lugano), Renfer II (Bienne) et Rutschmann (Winterthour).

Talents de la ligue nationale (nés en 1949 et plus jeunes). — Gardiens : Alfieri (Chiasso), Marti (Lucerne) et Richner (Aarau). — Arrières et demis: Balmelli (Lugano), Bigler (Young-Boys), Galli (Chiasso), Leuppi (Young-Fellows), Malzacher (Grasshoppers), Pescador (Thoune), Moesli (Grasshoppers) et Stauffer (Xamax). — Avants : Burgdorfer (Servette), Cornioley (Wettingen), de Maddalena (Young-Boys), Hugli (Wettingen), Lambelet (Fribourg), Mauli (Aarau) et Pellegrini (Zurich).

Equipe suisse des juniors (nés après le 1er septembre 1950). — Gardiens : Bickel (Bienne) et Kohler (Granges). — Arrières et demis: Burgisser (Etoile Carouge), Daeppen (Grasshoppers), Frutig (Young-Boys), Fuhrer (Kœniz), Gerber (Thoune), Lador (Grasshoppers), Muller (Etoile Carouge) et Zurcher (La Chaux-de-Fonds). — Avants: Andrey (Etoile Carouge), Beyeler (Lugano), Claude (La Chaux-de-Fonds), Riner (Bâle), Wey (Kœniz) et Wittwer (Durrenast).

Au Conseil général de Saint-Imier

Séance du jeudi 27 mars. Présidence: Frossard (soc.). Présences: 30 conseillers. — **Nomination.** — M. P.-A. Merkt a donnée sa démission de la Commission de l'école primaire. M. P. Champod est nommé membre de la dite commission à l'unanimité. — **Crédits.** — Le Conseil municipal recommande trois crédits et demande au Conseil général de préaviser favorablement ceux-ci au corps électoral, crédits à prélever sur le boni de l'exercice 1967.

Pour le premier, il s'agit d'une défectuosité de la canalisation d'évacuation du trop-plein de la source de la Fiole. Des travaux ont été entrepris immédiatement pour ne pas entraver le trafic routier. La commission des TP en recommande l'exécution. Ce crédit s'élève à 38 000 fr.

Dans le second cas, il s'agit de promesse faite à M. W. Jaussi d'exécuter un mur dans le cadre de la réfection de la rue de Tivoli ouest, ce qui augmenterait la fluidité du trafic. Ici le montant demandé est de 21 000 fr.

Quant au troisième cas, il s'agit d'un glissement de terrain à l'angle est du terrain de Saint-Imier-Sports rendant la circulation dangereuse, terrain étant la propriété de la société susnommée. Antérieurement les Services techniques ont construit une station transformatrice à proximité du glissement et les ingénieurs ne peuvent déterminer la responsabilité exacte de cette construction de notre service de l'électricité. Le Conseil municipal propose de construire un mur de soutainement aux frais de la municipalité. Le montant de la dépense est de 27 600 fr. Vu l'urgence le Conseil municipal demande au Conseil général de pouvoir commencer ce travail avant même la votation communale.

Au nom du groupe notre camarade Vollaert recommande les propositions du conseiller municipal Nicklès (PAB), tout en approuvant également ce crédit, aimerait en voir le financement par voie des recettes courantes, ce qui permettrait de ne pas présenter ce crédit au cours électoral. Tout en admettant les arguments du préopinant, le maire Delaplace fait remarquer qu'il n'est pas prudent de faire voter des crédits extraordinaires à prélever sur les recettes au début d'un exercice.

On vote. Le crédit est admis à l'unanimité, mais, pour le financement, 20 voix approuvent l'exécutif et 10 s'en vont à la proposition Nicklès. Les deux premiers crédits ont été admis à l'unanimité.

Approbation du règlement pour les immeubles rue J.-David 4-8. — Ces appartements sont mis à la disposition de familles ou de personnes de condition modeste sous certaines réserves qui sont codifiées en un règlement de 12 articles, l'un d'eux, l'article 10, limite le revenu d'une ou de plusieurs personnes pour avoir droit à un logement. Pour les logements de 2 pièces, 9600 fr. ; de 3 pièces, 11 500 fr. ; de 4 pièces, 13 400 fr. ; ces limites pouvant être réadaptées en tout temps par le Conseil municipal compte tenu de la hausse de l'indice suisse des prix à la consommation. Ces dispositions ne sont pas applicables aux locataires actuels. Ce projet présenté par le chef du dicastère des œuvres sociales est admis par 29 voix contre 1.

Initiative de M. Rizzi. — Elle demande au Conseil général de revoir sa position quant à la construction du complexes des halles de gymnastique et de revenir sur les propositions présentées par le Conseil municipal, le projet adopté occasionnant des dépenses disproportionnées avec la grandeur de notre bourg et ses possibilités financières. (Réd.: Cette opinion est celle de votre chroniqueur et de nombreuses personnes.)

Au nom du groupe libéral, Rubin propose de ne pas donner suite à l'initiative Rizzi, le projet ayant été bien étudié par la commission et le Conseil général. Le corps électoral s'est exprimé après avoir été copieusement renseigné.

Notre camarade Berger et Simon-Vermot (chr.-soc.) s'expriment dans le même sens. Le Conseil général décide par 29 voix et une abstention de ne pas donner suite à cette initiative.

Divers. — Le maire renseigne quant à l'arrêt facultatif du car des C. J. à la hauteur de la Goule. Les démarches ont abouti favorablement. L'aménagement de ces stations sont du ressort des communes. Il annonce également avoir reçu les statuts de l'Association des colonies de vacances ainsi que la constitution de son nouveau comité. La séance est levée à 21 h.

Jérémias Gotthelf

Heur et Malheur d'un Maître d'Ecole

13

Quant à ses talents pédagogiques, ils n'avaient rien de transcendant. Le matin, on commençait par apprendre par cœur ce qu'on avait à réciter. Par récitation, on entendait aussi bien la reproduction de mémoire de ce qu'on avait appris, que la lecture et l'épellation. Après la récitation et si l'heure de midi n'était pas déjà venue, on faisait encore un peu de lecture. Après midi on reprenait la lecture, après quoi quelques élèves pouvaient écrire et calculer; la plupart des élèves, surtout les liseurs et les épeleurs, ne quittaient pas leurs livres. Cette manière de tenir l'école n'en constituait pas moins une fatigue pour notre vieux maître, aussi s'en acquittait-il le moins possible lui-même et se consacrait-il volontiers à son eau-de-vie ou à son travail manuel. Il avait toujours un ou deux suppléants auxquels il confiait le sceptre, c'est-à-dire la baguette; c'étaient généralement les plus riches, auxquels il fournissait l'occasion de s'exercer à tyranniser et à tourmenter un jour leurs inférieurs selon toutes les règles de l'art.

Pas trace d'ordre dans cette école; en revanche, maître et élèves faisaient un fréquent usage des coups. Nul sentiment de respect; l'élève qui pouvait jouer le plus de tours au maître et le berner le plus habilement, passait pour le plus distingué et était traité par les autres avec des égards proportionnés. On se livrait vis-à-vis du maître à toutes les sottises possibles; on vidait sa tabatière pour la remplir avec la poussière tirée du tronc des vieux saules ; on plantait des clous dans les morceaux de bois qu'il voulait façonner.

Mais les moments où la joie était à son comble étaient ceux où il s'endormait pendant l'après-dînée, ce qui lui arrivait fréquemment. Dès qu'on s'apercevait que le sommeil le gagnait, le vacarme habituel cessait comme par enchantement et tout devenait silencieux. Le supposait-on suffisamment endormi, un des élèves laissait, pour s'en assurer, tomber un livre ou frappait sur la table avec une règle. Rarement il s'éveillait. Alors nous tenions conseil de guerre pour convenir des tours à jouer et nous étions rarement pris au dépourvu. Nous l'attachions avec des cordes aux jambes du fourneau; nous lui barbouillions le visage avec de l'encre; nous lui introduisions des rouleaux de papier dans le nez; nous lui collions les cheveux au fourneau avec de la poix, et le reste. La chose faite, tous quittaient la chambre en grand silence; un seul était chargé de voir par quelque fenêtre la fin de l'histoire, car le plus intéressant était de savoir comment le tour réussirait.

Quand la femme du régent entendait partir les enfants et ne voyait pas revenir son époux (eux-mêmes n'avaient pas d'enfants), elle accourait à sa recherche; elle le réveillait brutalement, l'accablait d'injures variées et le débarrassait de sa poix d'une manière peu galante. Quel régal c'était pour nous que d'entendre ensuite le récit de l'aventure ! Le régent ne s'enquérait jamais des coupables, mais le lendemain matin il jouait de la verge avec une énergie particulière et ceux qu'il soupçonnait recevaient une copieuse ration de coups. Cependant, nous y étions tellement habitués que nous n'en faisions que peu de cas, bien qu'il lui arrivât d'appliquer jusqu'à six douzaines de « taloches » sur une seule main.

J'avais déjà été à son école sans en avoir particulièrement à me plaindre de lui. Ayant beaucoup appris à la maison, je m'étais trouvé en avance sur les élèves de mon âge, je récitais toujours sans fautes et quant aux mauvais tours que lui jouaient les plus grands, j'étais trop jeune pour y prendre une part active. Mais depuis le moment où il m'avait reconnu dans un jour de détresse et depuis que je ne trouvais plus d'affection à la maison, l'école était devenue mon séjour de prédilection; le maître m'apparaissait comme l'être le plus aimable qui existât sous la voûte des cieux. Je faisais tout pour lui plaire. Je gagnai ainsi sa faveur, que je possédais déjà peut-être depuis le jour où il lui avait été donné de m'être utile. L'homme fait si rarement le bien, qu'il se sent vivement attiré vers ceux qui lui ont procuré l'occasion d'accomplir une bonne action et ont fourni à sa conscience un motif de lui décerner des louanges méritées.

Les moyens dont j'usais pour me faire bien venir de lui n'étaient, à la vérité, pas des plus honorables. J'avais remarqué que les autres élèves lui apportaient quelquefois des cadeaux, du lait, du pain, du lard, de la charcuterie, les égards que ces cadeaux leur valaient de sa part m'impressionnaient fort; mais j'étais plus touché encore en voyant le plaisir qu'ils lui causaient et en entendant les remerciements sans fin de sa femme et les vœux qu'elle chargeait les élèves de porter à leur aimable mère et leur excellent père.

Un jour donc que l'on faisait au four à la maison, je demandai naïvement un pain pour le porter au régent. Oh ! je fus bien reçu :

— On ne mange donc pas assez de pain ici, n'est-ce pas ? dit le père. D'ailleurs le régent et sa femme feraient grand cas de notre pain; ils le donneraient à leur chèvre.

Je n'en demandai pas plus long, mais je ne fus pas satisfait. A la vérité je ne pouvais guère imiter certain élève, qui, désirant être admis à la communion, imagina de s'attirer la faveur du pasteur en lui faisant un cadeau. Et comme il voulait faire bien les choses, il vola deux jambons à son maître. Cette munificence inusitée éveilla les soupçons. S'il n'eût apporté qu'un jambon, le pasteur n'y eût pas autrement fait attention ; mais deux jambons à la fois ! cela ne se voyait guère; le pasteur alla aux informations et le larcin vint au jour.

La Chaux-de-Fonds

Tous ce soir au Plaza

Participez tous ce soir, à 20 h. 15, à la réunion d'information du Parti socialiste neuchâtelois au Cinéma Plaza. Les conseillers d'Etat Fritz Bourquin et Rémy Schläppy feront des exposés sur :

- les allocations familiales ;
- l'aide complémentaire aux personnes âgées ;
- l'avenir des finances cantonales.

La population est cordialement invitée à se renseigner.

La mouche du coche

Lorsque le Parti socialiste suisse et ses diverses sections interviennent aux Chambres fédérales ou auprès du Conseil fédéral, dans l'intention d'assurer la continuation d'une politique de protection des locataires, qu'il juge lui-même insuffisante, mais indispensable, dans l'attente de la votation populaire sur le droit au logement, pour le POP, cela représente un coup d'épée dans l'eau. C'est un simulacre de défense, une manière de faire croire que l'on se préoccupe d'un problème, alors qu'on cherche une excuse, pour ne rien faire.

Si les mêmes démarches sont entreprises par l'Union syndicale suisse, l'opinion du POP reste la même.

Par contre, lorsque le POP exécute des actions absolument identiques, il se vante d'effectuer un travail politique d'une envergure et d'un courage qui doivent lui apporter la reconnaissance éternelle de l'ensemble des locataires.

La mouche du coche accomplissait déjà le même travail que le POP.

TAC.

AVANT LE CONSEIL GÉNÉRAL

Réfection et amélioration à la piscine-patinoire

La piscine-patinoire des Mélèzes est en exploitation depuis 1953. Les travaux courants d'entretien ont été régulièrement entrepris. Il n'en reste pas moins que, après 15 ans, une réfection générale s'impose, et que des améliorations et compléments d'installations deviennent indispensables. Après études et devis, un programme a été établi. Il comprend en particulier:

- La construction d'un mur sur la façade ouest de la patinoire, destiné à l'aménagement futur de nouveaux vestiaires pour les usagers de la piscine, exécutés parallèlement avec les travaux de couverture de la patinoire, financés au moyen du compte « renouvellement des installations » pour un montant global d'environ 27 000 fr.
- La transformation du local de caisse actuel en réfectoire et la construction d'une nouvelle caisse devenue indispensable. Satisfaction est ainsi donnée à la demande formulée par la Commission des comptes de 1967.

De plus, le Conseil communal donne les explications suivantes sur les points les plus importants:

- Ensuite de tassements, les dalles se sont disjointes et ne sont plus de niveau, présentant un danger pour les baigneurs sans chaussures. D'autre part, nous devons raccourcir les dalles, les impuretés accumulées sur celles-ci se déversant directement dans le bassin en cas de pluie au lieu de s'écouler dans la rigole, sur tout le pourtour du bassin.
- La rigole centrale doit être entièrement refaite et les joints remplacés à la suite d'importantes pertes d'eau (120 m³ par jour environ).
- La machine Rolba doit pouvoir être vidée de son contenu après chaque service; une deuxième porte doit être aménagée s'ouvrant sur l'extérieur.
- Le vitrage du solarium construit avec des pavés de verre sera modifié, les dégâts dus au gel étant à réparer chaque année.
- Les passages, de l'entrée aux différents bâtiments ont souffert des intempéries, se sont désagrégés à plusieurs endroits et sont à recouvrir.
- Après une période d'exploitation évaluée à dix ans, les filtres doivent être contrôlés, le sable enlevé, l'intérieur reverni. Ce travail n'a pas encore été effectué depuis le début de l'exploitation. Il devient urgent.
- Les façades des immeubles ainsi que les boiseries des fenêtres sont à repeindre complètement, la couleur ayant pratiquement disparu.
- Toutes les portes des vestiaires sont pourries à la base du fait de leur exposition aux intempéries et doivent être remplacées de même que les portes-fenêtres de la buvette.
- Les tables de tennis sont placées au bas du talus à un endroit particulièrement marécageux et ne sont guère utilisables, les joueurs étant contraints de piétiner dans la boue. La pose d'un tapis bitumineux aux abords de ces tables permettra une utilisation plus agréable.

Et le tout se termine par une demande de crédit de 131 000 fr.

AUX SERVICES INDUSTRIELS

Le vendredi 28 mars, en fin d'après-midi, l'ensemble du personnel des Services industriels se trouvait réuni pour prendre congé de deux collègues: Armand Romerio, architecte, admis au bénéfice de la retraite après 41 de service, Charles Jeanrenaud, ouvrier à l'Usine à gaz, dont l'état de santé l'oblige à quitter prématurément son activité après 34 ans de service, et également pour fêter 18 jubilaires, dont: 10 pour 40 ans de service: MM. A. Giroud, ingénieur au Service de l'électricité, A. Maurer, chef d'exploitation de l'Usine à gaz, G. Noirjean, contremaître à l'atelier de l'électricité, G. Imhof, contremaître à l'atelier de l'électricité, M. Jeanrenaud, adjoint contremaître à l'atelier de l'électricité, W. Vuagneux, chef d'équipe I à l'atelier d'électricité. E. Robert, mécanicien à l'Usine électrique, L. Schafroth, mécanicien-électricien à l'atelier de l'électricité, A. Studer, serrurier à l'Usine à gaz, G. Jacot, aide monteur à l'atelier du gaz, et 8 pour 25 ans de service: MM. H. Gentil, chef appareilleur à l'atelier du gaz, C. Matthey, secrétaire au Service de l'électricité, R. Kapp, commis au service des paies, L. Linder, chef d'équipe au service de la ligne, P. von Aesch, monteur électricien au service du contrôle, A. Vuilleumier, monteur au Service de l'élecricité, E. Monnier, ouvrier à l'Usine à gaz.

M. M. Payot, directeur des Services industriels, participant pour la première fois à une telle réunion ne cachait pas sa joie d'être entouré de si nombreux et dévoués collaborateurs. Il estima de « journée mémorable » cette manifestation en soulignant que rares et privilégiées sont les entreprises d'une certaine importance pouvant simultanément fêter autant de jubilaires.

Dans une brève allocution accompagnée d'un brin d'humour de bon aloi, il relata l'activité de chacun, relevant au passage la fidélité de ceux qui, ayant débuté dans l'entreprise en qualité d'apprentis, lui ont consacré le meilleur d'eux-mêmes, évoquant également ceux qui ont, par leur ténacité, gravi tous les échelons de la hiérarchie.

Souhaitant les vœux d'une longue et paisible retraite à ceux qui, aujourd'hui, nous quittent, il félicita chaleureusement les jubilaires en leur remettant la prime d'ancienneté offerte par l'autorité communale.

Le représentant de l'Association syndicale s'associant aux vœux de la direction, les congratula à son tour, offrant à chacun d'eux une magnifique gerbe de fleurs destinée aux épouses.

Au nom des jubilaires, M. A. Giroud, en termes très simples remercia la direction et le syndicat de leur aimable attention, encourageant tout le personnel à travailler dans la joie et la bonne humeur.

CARNET DU JOUR

Cinémas

CORSO: 15.00 et 20.30, «Angélique et le Sultan».
EDEN: 20.30, «L'Homme, l'Orgueil et la Vengeance».
RITZ: 20.30, «Shalako».
SCALA: 15.00 et 20.30, «Jeux pervers».

Divers

PLACE DU GAZ: attractions foraines.
MUSÉE DES BEAUX-ARTS 10.00 à 12.00. 14.00 à 17.00.
MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE 14.00 à 16.30

Pharmacie d'office

Pharmacie Henry avenue Léopold-Robert 68. (Dès 22.00 le No 11 renseigne.)

LES CULTES

JEUDI-SAINT 3 AVRIL

Eglise réformée évangélique. — Paroisse du Grand-Temple: 20.15, office de la semaine sainte.

Paroisse Farel: 20.15, culte liturgique, M. Lienhard.

Les Bulles: 20.15, culte, M. Béguin.

Eglise catholique romaine. — Sacré-Cœur: 18.15, messe; 20.15, messe au Reposoir jusqu'à 23.00.

Stella Maris (Combe-Grieurin 41): 20.30, messe en allemand.

La Sagne: 20.00, messe.

Notre-Dame de la Paix: 17.00, messe des enfants; 20.00, office concélébré; après l'office, heure sainte et adoration.

CHRONIQUE JURASSIENNE

MOUTIER: Record d'admissions à l'hôpital. — Mardi après midi s'est tenue à Moutier, l'assemblée des délégués de l'Hôpital du district. Les différents rapports furent acceptés.

En 1968, on a enregistré un record d'admission: 7993 patients qui furent traités dans cet hôpital, ce qui porte le nombre de journées de soins à 29 339, avec une moyenne de 14 jours d'hospitalisation et un peu plus du 80 % du taux d'occupation des lits. L'effectif moyen du personnel est de 96. Les comptes d'exploitation sont équilibrés et se chiffrent à 2 034 000 fr.

Après cette partie administrative, les délégués furent orientés sur tous les aspects techniques, du projet de construction d'un centre hospitalier de 24 millions, projet qui sera soumis aux élections le 1er juin. (w.)

CHRONIQUE DE SAINT-IMIER

DÉPART REGRETTÉ. — Le pasteur Quinche et sa femme abandonneront leur sacerdoce en notre bourg pour se vouer à la mission du Lesotho.

DELÉMONT

Enlèvement des ordures ménagères. — Les ménagères sont rendues attentives à l'annonce paraissant dans le présent numéro concernant l'enlèvement des ordures ménagères.

BIENNE: Nouveau médecin-chef. — L'Hôpital de district a pris congé du Dr W. Huber, médecin-chef de la division de médecine interne, qui se retire après 35 ans d'activité. Son successeur sera le Dr Aepli, jusqu'ici chef de clinique de la division de médecine interne de l'Hôpital Anna-Seiler, à Berne.

Crise du théâtre ou crise de Musica-Théâtre ?

Un forum a eu lieu lundi 31 mars au Club 44 sous la présidence de M. J.-M. Nussbaum, journaliste. Il réunissait : Me J. Cornu, président de la Commission théâtrale de la Fondation Musica-Théâtre ; M. J. Huguenin, directeur du Cinéma-Théâtre ABC; M. Ch. Joris, directeur du Théâtre populaire romand ; Me A. Perret, vice-président de la Commission consultative communale pour les affaires théâtrales ; Me R. Spira, secrétaire de la Commission consultative communale pour les affaires théâtrales ; M. Ullmo, administrateur de Pro Scena, qui organise les tournées théâtrales étrangères en Suisse.

M. A. Sandoz, président de la Commission consultative communale se trouvait dans la salle.

Ces messieurs installés à la tribune nous ont fait part de leurs problèmes, et de leurs anxiétés sans toutefois atteindre, semble-t-il, le fond de la question.

Certains disaient «Oui, il y a crise»; d'autres disaient «Non, il n'y a pas crise». Tout cela fut passablement embrouillé.

Une série de questions furent posées par M. J.-M. Nussbaum aux représentants des différents organismes. L'affrontement fut fort vif et nous avons parfois vraiment oublié que nous parlions théâtre et culture et nous avons assisté à un étalage de déficits supportés surtout par Musica-Théâtre et dont la cause est, bien entendu, l'absence de public.

Un débat fort animé s'ensuivit. L'intervention de M. Ch. Joris, directeur du TPR, fut particulièrement remarquée.

Cette séance étant un événement important pour l'avenir culturel de La Chaux-de-Fonds, nous y reviendrons plus longuement **J. P.**

TUÉ A LA GARE. — Mardi, vers 16 h. 15, un drame navrant est survenu à la gare. Un horloger chaux-de-fonnier A. F., 63 ans, marié, est tombé du train partant à destination du Locle. Il a été littéralement décapié. Sa dépouille a été transportée à la morgue.

COMMUNIQUÉS

Vente d'œufs de Pâques au profit des victimes de la guerre au Vietnam. — La guerre ravage encore et toujours le Vietnam, y accumulant souffrances, destructions et misères. Il est plus que jamais nécessaire de venir en aide aux innocentes victimes de ce conflit sanglant, aux enfants tout particulièrement. Les besoins sont énormes, urgents: trousses chirurgicales, médicaments sous forme de matières premières notamment pour lutter contre les nombreux et graves troubles gastriques provenant des aliments dénaturés par les armes biologiques et chimiques. Marquez votre solidarité en réservant bon accueil aux vendeuses d'œufs teints de Pâques et de fleurs printanières, jeudi 3 avril, dès 9 h. (banc à l'avenue Léopold-Robert, à côté du « Printemps »). Par avance, merci !

POLITIQUE NEUCHÂTELOISE

Mettre fin à la concurrence fiscale intercommunale

Lors de l'adoption de la nouvelle loi fiscale en 1964, la majorité bourgeoise du Grand Conseil a laissé passer l'occasion de régler le problème de la concurrence fiscale intercommunale.

Les solutions possibles

ÉCHELLES IDENTIQUES DANS TOUTES LES COMMUNES

Cette solution doit être écartée, car les dépenses par habitant varient d'une commune à l'autre et certaines communes disposent d'importantes ressources en dehors des impôts.

MAINTIEN DE LA SITUATION ACTUELLE

Quarante et une communes appliquent l'impôt progressif et vingt et une communes l'impôt proportionnel sur le revenu des personnes physiques (essentiellement les communes ceinturant Neuchâtel, la plupart des communes du district de Boudry et certaines petites localités du Val-de-Ruz). Notons qu'une partie des échelles progressives ne sont en réalité que des échelles pseudo-progressives, le taux inférieur étant relativement haut et le taux supérieur étant atteint rapidement. Pour mettre un terme à cette mosaïque fiscale, le groupe socialiste du Grand Conseil avait déposé un amendement refusant aux communes la possibilité d'utiliser l'impôt proportionnel. Ce premier pas vers une solution fut écarté par 52 voix contre 35, le 9 juin 1964.

SYSTÈME DES CENTIMES ADDITIONNELS

L'article 157 b de la loi sur les contributions directes offre des possibilités encore inexplorées: il permet de faire usage des tarifs prévus pour l'impôt direct cantonal en déterminant le nombre de centimes perçus comme impôt communal pour chaque franc d'impôt cantonal (maximum 120). C'est dans cette direction qu'il convient de chercher la solution à ce lancinant problème, car ce système appliqué dans de nombreux cantons est le seul qui atténue sensiblement la concurrence fiscale intercommunale et qui ne vide pas l'autonomie communale de sa substance.

QUI BÉNÉFICIE DU SYSTÈME ACTUEL ?

Ce ne sont en aucun cas les contribuables à revenu faible ou moyen, mais uniquement les gros revenus, car il est bien évident que le manque à gagner résultant de la sous-imposition du revenu des gros contribuables doit être reporté sur les contribuables à revenu faible ou moyen, ou être accumulé sous forme de déficits.

Ces gros contribuables sont en mesure d'influencer les communes dans leurs décisions et, bien souvent, la discussion fiscale est abordée dans cet esprit: « Avec ces taux, est-ce que nous attirons les gros contribuables ou est-ce que nous les incitons à partir; de toute façon, les contribuables petits et moyens ne sont pas intéressants ».

Pour le Parti socialiste, qui a consacré à la question de l'harmonisation des systèmes fiscaux un paragraphe de son programme d'action, la question fondamentale sera toujours: « Ce barème assure-t-il une égalité du sacrifice et permet-il de frapper les contribuables selon leur capacité économique ? »

JOHN CLERC.

Le Locle

AVEC LES SOCIÉTÉS LOCALES

Lundi soir, au Restaurant de la Place, le Groupement des sociétés locales de notre ville a tenu son assemblée bisannuelle sous la présidence de Charles Jeannet.

Parmi les invités, on notait la présence de René Felber, président de la ville, de Me Edmond Zeltner, de M. J.-F. Matthey, président de l'ADL, ainsi que celle de M. Degoumois, de La Chaux-de-Fonds.

La lecture du dernier procès-verbal nous fit constater la présence de 40 sociétés, qui ont tenu 6 séances.

Parmi les principales manifestations de ces deux dernières années le GSL a participé aux noëls populaires, qui groupaient 15 sociétés. Grâce à l'appui des autorités communales et à la collaboration des animateurs Sadi Lecoultre et René Geyer, le groupement apporte une grande animation à la Fête de la jeunesse. Ainsi le GSL fait la preuve qu'il est un trait d'union entre la population et les sociétés locales, chaque fois que la nécessité se fait sentir.

Pour des raisons strictement personnelles, M. William Huguenin donne sa démission après une activité déployée avec entrain durant une trentaine d'années. Il remercie tous ses collaborateurs, tout particulièrement ceux de l'ancienne génération. Au nom du Groupement des sociétés locales, Charles Jeannet lui remet un souvenir en témoignage de reconnaissance pour les services rendus.

Pour remplacer le président démissionnaire, le comité du GSL entreprendra des consultations adéquates.

D'autre part, nouvelle étonnante, nous apprenons que notre ville compte plusieurs judokas, et même des titulaires de ceinture noire. Cela incite le GSL à envisager la création d'un club de judo au Locle.

Pour afficher les programmes des manifestations de nos sociétés locales, on envisage l'aménagement d'une grande vitrine au centre de la ville.

Depuis un certain temps déjà, on nourrit l'espoir de fonder un syndicat d'initiative des Montagnes neuchâteloises, qui intéresserait tout particulièrement les communes du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Des contacts ont déjà été établis entre plusieurs sociétés à ce sujet.

Un projet a déjà été plus ou moins élaboré, afin de connaître approximativement les incidences de cette nouvelle institution. Dans l'état actuel des pourparlers, il semble que nous pouvons raisonnablement espérer une réalisation vers la fin de l'automne prochain.

Une fois de plus, l'absence d'une grande salle fait l'objet d'un échange d'opinions. Plusieurs projets ont déjà été conçus et discutés, mais il faut encore attendre avant de voir éventuellement apparaître une suite.

Au nom du Conseil communal, René Felber remercia le Groupement des sociétés locales de ses réalisations, souvent fort spectaculaires. Au sujet de la création d'un syndicat d'initiative, nos autorités communales ont déjà pris contact avec des organisations romandes, afin que celles-ci puissent apporter une collaboration efficace avec des moyens appropriés.

En outre, au sujet d'une grande salle, si possible polyvalente, comme d'autres constructions nécessaires à la vie de notre commune, nos autorités s'en préoccupent dans la perspective du développement normal de notre cité.

J. B.

EXPOSITION DU PHOTO-CLUB. — Durant ce dernier week-end, le Photo-Club amateur de notre ville présentait ses derniers travaux à Centrexpo. Du portrait humain aux machines en pleine vitesse, de nombreux sujets étaient alignés. Pourtant, ce sont les activités humaines et leur environnement naturel qui nous ont paru le plus poétique.

Le Basilisk Photo-Club, de Bâle, société invitée, présentait une série de photos en couleurs très bien composées.

CYCLISTE BLESSÉE. — Effrayée par une voiture, qui avait fait un stop à la rue de la Foule et qui repartait, une cycliste, Mme Edtih Jeanneret, 62 ans, a fait une chute et s'est fracturée une épaule.

COMMUNIQUÉ

Service des balayures. — Le public est avisé que le service d'enlèvement des ordures ménagères sera supprimé du Vendredi-Saint 4 avril au lundi de Pâques 7 avril y compris. En remplacement, une tournée aura lieu dans toute la ville le jeudi 3 avril et le mardi 8 avril, dès 7 h.

MÉMENTO LOCLOIS

CINÉMA LUX: 20.30, «Le Gendarme se marie».
PHARMACIE D'OFFICE: Pharmacie Coopérative.

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

BONI À NEUCHÂTEL. — Les comptes de la commune de Neuchâtel pour l'exercice 1968 présentent un total de recettes de 63 950 144 fr. contre un total de dépenses de 62 533 468 fr., laissant un boni de 1 416 676 fr. au compte financier.

CHRONIQUE GENEVOISE

Grand succès de la manifestation de solidarité avec l'Espagne

Salle comble vendredi soir à l'assemblée d'information organisée par le Comité genevois pour l'amnistie politique et la démocratie en Espagne, qui se tenait à la Maison des jeunes où se pressaient environ 400 personnes pour entendre Julio Alvarez del Vago, ancien ministre des Affaires étrangères du Gouvernement républicain espagnol, et Ramon Garcias, membre de la Commission de solidarité espagnole en France.

Christian Grobet, qui présidait la soirée, releva que si les deux orateurs se trouvaient limités dans leurs possibilités de porter un jugement sur le régime de leur pays en raison des restrictions imposées par les autorités de notre pays aux étrangers, il appartenait aux Suisses de condamner sans rémission le régime d'opposition franquiste. Malgré la levée de l'état d'exception, la manifestation se justifiait plus que jamais en raison de l'état permanent d'exception qui existe en Espagne. L'orateur socialiste cita une série d'arrestations récentes, de témoignages de cas de torture, releva que le lendemain même de la levée de l'état d'exception un étudiant fut condamné à 25 ans de prison, preuve — s'il en était nécessaire — que le régime n'entend pas se libéraliser. Christian Grobet conclut que la Suisse doit témoigner concrètement sa solidarité à l'égard des démocrates espagnols, dont certains sont encore en prison depuis 30 ans pour leurs idées, et non simplement prononcer des propos condescendants sur la démocratie dans les cas où cela nous arrange, comme la Tchécoslovaquie, en restant muet lorsqu'il s'agit de l'Espagne, du Portugal ou de la Grèce pour ne parler que de l'Europe occidentale. Les violations de la démocratie doivent être dénoncées avec la même vigueur où qu'elles se produisent.

Alvarez del Vago qui, malgré son âge, a conservé une vigueur d'expression extraordinaire, fut très chaleureusement applaudi. Il fit une analyse de l'état d'exception dans le contexte espagnol et montra que cet état d'exception dure depuis trente ans. Même si une amnistie générale vient d'être déclarée pour les faits de guerre remontant avant 1939, il ne s'agit pas d'un acte de générosité, mais d'une mesure qui fait sortir les gens d'une prison pour les faire entrer dans une autre ! Du reste, le nombre des prisonniers politiques incarcérés depuis la guerre civile a considérablement diminué, un très grand nombre d'entre eux étant morts sans jamais avoir retrouvé la liberté.

Mais l'amnistie ne s'applique pas à la période postérieure à la guerre civile, pendant laquelle un nombre extrêmement important de condamnations ont été prononcées. Cette nouvelle amnistie ne signifie rien, ce n'est qu'une tromperie. Mais l'opposition s'organise dans tous les milieux (ouvriers, étudiants, paysans, prêtres, etc.) et se montre unie face à l'oppression. La lutte sera longue et dans l'immédiat il faut aider les victimes de cette lutte.

Ramon Garcias, revenant depuis peu de l'Espagne, apporta un témoignage remarquable des récents événements en Espagne. Il analysa longuement le rôle des commissions ouvrières et les nombreux succès remportés par celles-ci. Il a surtout rappelé les nombreuses arrestations récentes tout en relevant que le mouvement de résistance s'était élevé à un niveau de conscience remarquable, regroupant dans la lutte les Espagnols de tous les milieux.

En fin d'assemblée, après un appel pathétique de Mme Stitelmann en faveur des prisonniers politiques grecs, l'assemblée adopta par acclamations la résolution figurant ci-dessous et qui fut adressée à l'amiral Carrera Blanco, vice-président du Conseil des ministres du Gouvernement espagnol :

CONSTATANT que l'état d'exception proclamé le 24 janvier 1969 par le Gouvernement espagnol
a attenté à des droits fondamentaux de la personne humaine, définis par la Déclaration universelle des droits de l'homme, et garantis par la Constitution espagnole
a institué un climat de suspicion et de terreur,
a autorisé et sanctionné les arrestations sans mandat et les détentions arbitraires, laissant les prisonniers dans l'ignorance du délit qu'on leur reproche et du sort qu'on leur réserve, les assimilant à des délinquants de droit commun,
a multiplié les déportations qui interdisent à leurs victimes toute activité et tout contact avec l'extérieur,
a intensifié et généralisé à l'ensemble du territoire la censure de tous les moyens d'information et de culture comme de la correspondance privée.

CONSIDÉRANT que la levée de cet état d'exception, décrétée le 22 mars 1969 n'abolit pas le caractère policier et fasciste du régime franquiste, ne répare pas les torts physiques et moraux causés aux victimes de la répression,
révèle simplement l'espoir que nourrissent les autorités espagnoles de voir affluer les étrangers pendant la saison touristique.

Les participants à l'assemblée publique réunie le 28 mars 1969 à Genève, sous les auspices du Mouvement pour l'amnistie politique et la démocratie en Espagne

DEMANDENT la libération immédiate des grévistes, des syndicalistes, des journalistes, des étudiants, des prêtres, des intellectuels et des artistes protestataires,
la suppression immédiate des tribunaux dits « d'ordre public »,
le respect de la liberté d'information, d'association, d'opinion et d'expression,
conformément aux articles 17, 18 et 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme ;

EXPRIMENT leur profonde solidarité à l'égard des victimes de la répression et leur soutien aux démocrates en lutte contre la dictature,

ENGAGENT la population de Genève à être conséquente en renonçant à passer ses vacances en Espagne,
à soutenir financièrement la campagne d'aide aux prisonniers politiques et à leurs familles, organisée par le mouvement.

LA FERMETURE DES MAGASINS

Coop Genève communique

A la suite de l'introduction, le 1er février dernier, de la nouvelle loi genevoise sur la fermeture des magasins, Coop Genève a pris la décision suivante :

FERMETURE LE MARDI APRÈS MIDI, ET OUVERTURE LE JEUDI TOUTE LA JOURNÉE

A partir du lundi 14 avril, les magasins de Coop Genève seront fermés le mardi après midi au lieu du jeudi après midi, à l'exception de ses petites unités de vente qui seront fermées les mardi et jeudi après midi.

Ainsi, le jeudi après midi, les mamans auront tout loisir de s'approvisionner en famille et de choisir à bon escient les articles destinés à leurs enfants. Ajoutons que les achats pour le week-end se font souvent déjà le jeudi après midi d'autant que les actions de fin de semaine particulièrement intéressantes interviennent à partir de ce jour. En revanche, le mardi après midi est sans conteste le jour où les consommateurs seront le moins privés de la fermeture des magasins de Coop Genève.

OUVERTURE LE LUNDI MATIN

Coop Genève a jugé indispensable de maintenir ouverts tous ses magasins, mis à part ses grands magasins Epis d'Or le lundi matin, sachant que la ménagère apprécie la possibilité de se ravitailler en début de semaine et qu'elle prend ses dispositions quant à ses achats, de préférence le matin déjà.

Donc, une bonne nouvelle : Coop restera fidèle au poste afin de servir mieux que jamais les intérêts de sa clientèle.

L'HORAIRE JOURNALIER D'OUVERTURE DES MAGASINS ÉGALEMENT MODIFIÉ

Jusqu'ici, la plupart des magasins ouvraient leurs portes à 7 h. 30, alors que la fermeture le soir était fixée à 19 h. Or, décision a été prise de retarder l'ouverture du matin d'une demi-heure afin d'offrir à la clientèle une unité de vente en ordre parfait, où le renouvellement des marchandises a été totalement effectué. Les magasins seront désormais fermés entre 12 h. 30 et 14 h. 30, et le soir, l'heure de fermeture sera avancée d'un quart d'heure, soit à 18 h. 45, afin que le personnel puisse faire les rangements qui s'imposent et ainsi quitter son travail à l'heure prévue par le contrat collectif, soit 19 h. La modification de l'horaire d'ouverture des magasins de Coop Genève est donc indiscutablement favorable aux consommateurs autant qu'au personnel de l'entreprise.

À LA COMÉDIE

La Compagnie Jacques Fabbri dans LES SUISSES

de P.-A. Bréal

Jacques Fabbri, dont toutes les apparitions à la Comédie sont des succès, nous a fait connaître cet auteur avec les « Hussards » et la « Grande Oreille ». Grâce à son courage et à son amour du métier, Fabbri fait vivre sa troupe depuis 17 ans, sans aucune subvention officielle. Et son talent lui a permis de s'imposer. Chez l'auteur, P.-A. Bréal, le rire est sonore, généreux comme chez « Zorba le Grec ». Sans la moindre liberté avec les faits, il met en scène de vrais héros, qui sont gens ordinaires et simples. Il le fait avec verve et truculence, démontrant qu'avec de bons sentiments, on peut être cruel, scandaleux, tendre ou naïf et que, des deux côtés de la barricade, les hommes ont leurs bons côtés.

L'action commence le 10 août 1792. Le peuple vient d'envahir la Bastille dont deux gardes suisses parviennent à s'échapper pour traverser la France des sans-culottes et rentrer en Suisse. Mais il y a des allusions à l'actualité comme: « Si ta république est toujours en pagaille, elle finira dans la poche d'un général. »

En tête de l'éclatante distribution qui joue avec entrain et bonne humeur, il y a Jacques Fabbri (Hans Schwartz, de Bumpliz), André Gille (La Toison, d'Yverdon), Angélique (Arlette Gilbert), blanchisseuse parisienne forte en gueule, et Raoul Billerey (un révolutionnaire fort en théorie). Il y a encore quinze rôles, impossibles à citer. Toute la troupe a le feu sacré, brûle les planches et tout concours à notre amusement, y compris la complainte des « Pauvres Suisses » et un chœur (forcément...) sur l'air de la Carmagnole.

Comme Fabbri l'avait annoncé avant le début de la pièce, son accent « schwyzerdütsch » ressemble à l'auvergnat, le vaudois à du belge et les costumes suisses et les décors (très bons) de Simonini (il est Italien) sortent du Tyrol. Ce qui pour les Suisses, est un élément comique de plus.

Et pour finir, citons cette remarque entendue à l'arrivée, d'une charmante spectatrice à son cavalier: «Les Suisses », tu ne crois pas que ce sera trop c... ? » Elle a certainement été trompée en bien, au cours d'une soirée où tout le monde s'est royalement amusé !

Jacques Fabbri, revenez-nous vite !

C.-S. Mueller.

HENRI DÈS A CONQUIS BALEXERT

Charmante soirée, samedi dernier, à Balexert, où le Centre des loisirs, sortant du cadre de ses activités ordinaires (théâtre, ballets modernes, publicité-décoration, musique pop), accueillait le sympathique chanteur romand Henri Dès.

Celui-ci présente un récital bien équilibré où alternent chansons tendres et chansons farfelues. Avec sa voix aux multiples inflexions dont la douceur parfois étonne, son jeu de guitare tout en finesses, ses gestes précis, ses mimiques expressives, l'œil tantôt goguenard tantôt empreint de mélancolie. Henri Dès est un chanteur complet, plutôt fait pour la scène que pour le disque.

Il aime les textes sans queue ni tête (« Sur le Toit de la Gare », « Cyrano savait ça », « Le Réveille-Matin », « Le Dromadaire »), truffés de jeux de mots, de calembours et d'à-peu-près, logiques dans leur absurdité et qui font songer irrésistiblement à Prévert, à Queneau ou à Boris Vian. Mais Henri Dès ne se contente pas de faire sourire, il sait aussi charmer avec « J'avais un Enfant » et « Maria Consuelo », sœur cadette de « Maria » de Jean Ferrat.

Entre les deux parties de son récital, Henri Dès a eu l'heureuse idée d'engager un long dialogue avec les spectateurs qui, au fil des questions et des réponses, ont découvert un garçon aimant son métier, se refusant à toutes concessions commerciales, préférant l'amitié du public aux gros cachets et dont l'ambition légitime est de durer.

Bref, Henri Dès a su conquérir un public malheureusement peu nombreux. Espérons pour les animateurs du Centre de loisirs de Balexert, qui se donnent beaucoup de peine, que les gens se déplaceront en masse lors du récital Colette Magny annoncé pour le mois de mai.

Jacques NICOLA.

Humanité en faveur des pigeons

Le 26 mars 1969 a eu lieu une conférence de presse convoquée par M. L. Garin, président de la Société genevoise pour la protection des animaux, promoteur de l'action pour une solution quant au problème de la multiplication des pigeons en ville.

Après une longue période d'expériences, on est arrivé à un résultat concluant par la distribution de graines contraceptives. Ce procédé à base d'hormones est absolument inoffensif pour ces volatiles ; il contribue dans une large mesure à diminuer la ponte.

Le but de cette action n'est pas d'éliminer totalement les pigeons, mais il s'agit d'en réduire le nombre. Si l'on songe à cette quantité d'oiseaux dont un grand nombre n'est qu'insuffisamment nourri, on peut qualifier cette action comme très humaine.

Dix à quinze grammes de ces graines par jour suffisent pour diminuer la ponte d'une pigeonne. Si l'on tient compte qu'une pigeonne pond des œufs tous les vingt et un jours, on conprendra aisément cette surmultiplication qui n'est pas réglée dans la ville comme c'est le cas en campagne où les ennemis naturels de ces bêtes s'en chargent.

M. Garin est d'avis que les frais occasionnés par l'achat officiel de ces graines pourraient être répartis entre l'Etat, la ville et les propriétaires d'immeubles. Les dépenses causées par l'achat de cette nourriture seraient largement compensées par une diminution des inconvénients causés par les pigeons.

Pour contribuer à une pleine réussite de l'action entreprise, les amis des pigeons, la population en général devront se soumettre aux directives édictées, et ne donner que les graines contraceptives, lesquelles seront en vente à un prix raisonnable dans le commerce.

Par cette action, il ne s'agit pas de priver les pigeons de leur nourriture, mais avec ces graines, ils seront mieux alimentés qu'avec toutes les sortes de déchets qu'ils reçoivent, ne leur convenant pas et les rendant souvent malades.

Les organisateurs de cette action espèrent qu'ils trouveront d'une part pleine approbation des parties intéressées... et d'autre part l'appui complet des amis des pigeons, sans lesquels cette initiative très humaine n'atteindra pas le résultat espéré.

Marcel BISCHOF.

CHRONIQUE VAUDOISE

Un avant-goût du futur CHUV

L'HÔPITAL DE BEAUMONT INAUGURÉ

Notre journal a déjà publié, en son temps, un numéro spécial consacré à cet ensemble à la fois sobre et fonctionnel.

Rappelons peut-être que l'Hôpital de Beaumont, d'une capacité de 140 lits, est destiné à recevoir des malades contagieux. L'équipement intérieur et les installations sanitaires ont été spécialement conçus pour faciliter leur stérilisation, évitant ainsi tous contacts dangereux. Chaque chambre dispose d'un système de ventilation ad hoc, d'une sonnerie et d'un téléphone. Certaines pièces d'isolement disposent du conditionnement d'air, réservé aux cas graves. Les visiteurs peuvent entrer en communication avec les patients de la « zone contagieuse », au moyen de récepteurs téléphoniques aménagés dans les galeries extérieures. Sur la toiture du bâtiment, on trouve une salle de repos, et une terrasse pour le personnel infirmier.

Outre les maladies contagieuses, l'établissement de Beaumont va abriter également les services de pédiatrie, de chirurgie infantile et la neurologie. Deux salles d'interventions chirurgicales, une salle de radiologie sont prévues à cet effet.

LA CÉRÉMONIE OFFICIELLE

Devant un auditoire comble, M. Chevallaz a salué les nombreuses personnalités présentes, parmi lesquelles le président du Conseil d'Etat, les représentants du Grand Conseil, du Conseil communal, des professeurs et des médecins. Le syndic de Lausanne, après avoir remercié ceux qui ont apporté leur appui et leur compétence, a insisté sur l'effort financier fait par la ville qui va investir chaque année 900 000 fr. pour l'exploitation de Beaumont. Il est intéressant de savoir que Lausanne consacre annuellement près de quatre millions de francs pour la santé publique (30 fr. par habitant).

Prenant ensuite la parole, Robert Deppen a fait l'historique de cette construction, puis il a exprimé sa gratitude au législatif qui, en accordant des crédits totaux pour 10 127 000 francs, a permis d'édifier cet hôpital qui répond aux impératifs de l'évolution de la médecine. La subvention fédérale s'élève à 400 000 fr. « Il faut que les malades se sentent chez eux. Tout en contribuant à soulager leurs souffrances, il est essentiel de les accueillir dans un cadre agréable pour leur donner confiance », devait encore ajouter le municipal lausannois, qui remit pour conclure, au conseiller d'Etat P. Schumacher, une clé symbolique (elle se visse à gauche !...).

Ce dernier s'est plu à souligner les excellents rapports entre les autorités vaudoises et lausannoises. L'Hôpital de Beaumont sera exploité par le canton, mais les charges financières incombent à la ville. Tout en bénéficiant d'un statut spécial, il va s'intégrer au futur centre hospitalier et universitaire vaudois. L'Hôpital cantonal dispose, en attendant le CHUV, de lits supplémentaires indispensables, ceci grâce à cette nouvelle réalisation d'une conception architecturale simple, mais adaptée aux besoins de l'équipement hospitalier, comme l'a déclaré M. H. Colomb, architecte, en présentant son ouvrage.

À COINTRIN : Nouveau chef de Swissair. — A partir du 1er avril, l'ensemble des opérations de Swisair à l'aéroport de Cointrin est confié à M. B. Jaquiéry, originaire de Prahins dans le canton de Vaud. M. Jaquiéry succède à M. R.-J. Kleiner qui a atteint la limite d'âge.

FÊTES DE PÂQUES. — Contrairement à ce qui a été annoncé et en raison des nouvelles dispositions légales en la matière, les halles de l'Ile et de Rive seront fermées le Vendredi-Saint 4 avril 1969 toute la journée.

Mémento genevois

CASINO-THÉATRE (24 20 37).: Tous les soirs sauf lundi. à 20.30, « Spatiale dernière », grande revue d'actualité en 1 prologue, 2 actes et 25 tableaux, de Denis-Michel et Claude Fradel Dimanche: matinée à 14.30.

GRAND THÉATRE DE GENÈVE: 20.30 précises, «Les Anabaptistes», de Friedrich Dürrenmatt. Présenté par le cartel des Théâtres Dramatiques de Genève, en collaboration avec le Grand Théâtre de Genève.

LIQUEURS MARTIGNY Morand

Le Comité central de la Ligue suisse des droits de l'homme à Genève a le grand chagrin d'annoncer le décès de son cher et dévoué président

Monsieur

Alfred ROGNON

et présente à Mme Rognon sa profonde et respectueuse sympathie.
Pour les obsèques, se référer à l'avis de la famille.

LIGUE SUISSE DES DROITS DE L'HOMME

CHRONIQUE VAUDOISE

LES CIRCONSTANCES DE LA VIE POLITIQUE

LAUSANNE
SEULS SONT EFFICACES...

Sous la signature de M. J.-P. Delamuraz, nous avons lu ces lignes dans la « Nouvelle Revue de Lausanne » :

« ... Quels sont les animateurs de la vie publique, à chacun de ces trois niveaux communal, cantonal et fédéral ?

» Les partis politiques.

» Par les hommes qu'ils ont proposé aux suffrages du souverain, par les programmes qu'ils ont adoptés, ce sont eux qui inspirent, qui orientent, qui permettent la décision politique.

» Qu'ils ne soient pas seuls à jouer ce rôle, je le sais bien. Qu'ils n'aient pas tous les moyens matériels souhaitables pour le jouer, je le sais aussi, hélas ! Il n'empêche que les partis politiques continuent d'être les ressorts de la démocratie suisse, qu'on le veuille ou non.

» C'est dire que les partis — au moins certains d'entre eux — ont pris une part importante au mouvement de partage des compétences et des solutions de financement. C'est dire qu'ils ont contribué à sortir nos collectivités publiques de leurs autarcies jalouses. C'est dire qu'ils ont intensifié ces rapports de collaboration entre pouvoirs de niveaux égaux ou différents.

» Mais c'est dire qu'eux aussi, dans leur organisation et dans leur rayonnement, doivent être amples, déborder des cloisons communales et cantonales, participer de cet esprit de coopération générale qu'ils ont sécrété.

» En d'autre termes : en 1969, un parti politique est inefficace, donc condamné à terme, s'il prétend confiner son recrutement et son influence à un territoire étroitement délimité ; une telle limitation est la négation même d'une politique moderne.

» Or fleurissent en plusieurs endroits du canton des « ententes communales », des groupements « hors parti » de défense des intérêts communaux, c'est-à-dire des partis — j'appelle un chat un chat — dont la vocation s'arrête aux limites de leur commune. Partis qui infirment glorieusement ma démonstration, qui présentent souvent des signes de parfaite vitalité et qui ne paraissent pas le moins du monde condamnés à terme...

» Certes !

» Je n'ignore pas la faveur populaire de tels mouvements. Ils attirent d'excellents citoyens qu'effaroucherait l'engagement à un grand parti traditionnel. Ils proposent des objectifs proches et concrets — la piscine, l'aménagement de jardins publics — laissant aux jaseurs le soin de réviser la Constitution fédérale et de formuler la politique économique du pays. Ils bénéficient de l'immunité de la technocratie en un temps où la politique semble être une tare.

» Mais au-delà de quelques succès, ces mouvements s'épuisent. Ils stérilisent des bonnes volontés.

» Dussent les Milliquet, les Domenjoz, les Reymondin de mon enfance paudézienne me faire les gros yeux, je continue de prétendre qu'aujourd'hui seuls sont efficaces les partis organisés, présents à Berne, dans tous les cantons, dans toutes les communes. »

En l'occurrence, les observations de M. Delamuraz ne nous paraissent pas si fausses. Etes-vous de notre avis ?

VEVEY
POUR DIMINUER LES MORTS SUR LES ROUTES

Un lecteur de la « Feuille d'Avis de Vevey », M. P. Nicati, a envoyé à ce journal une lettre intitulée « Circulation et vitesse limitée ». Nous en avons retenu les passages suivants :

« La route a tué paraît-il en 1966 dans 27 pays environ 145 000 personnes et fait près de trois millions de blessés.

» J'avais, il y a quelques années, envoyé une lettre à un des journaux de la capitale vaudoise, demandant que l'on envisageât de limiter la vitesse sur la nouvelle autoroute Genève—Lausanne à 120 km/h. Cette lettre n'a pas paru, je ne me souviens plus pour quelle raison, peut-être parce que nous étions à quelques mois de l'ouverture de notre Exposition nationale et que l'on craignit d'effrayer et d'indisposer des visiteurs qui s'y rendraient par la route.

» Depuis 14 ans, les accidents se sont multipliés, faisant de nombreux blessés et causant la mort de centaine de personnes.

» Ne serait-il pas temps que chez nous l'on prenne de nouvelles dispositions : limitation de la vitesse et des dépassements meurtriers, condamnations plus sévères des fautes commises et remise de permis de conduire provisoire de deux ans à tous conducteurs âgés de moins de 25 ans.

» Si les automobilistes désirent traverser en trombe notre territoire pour rejoindre d'autres climats, nous n'aurions rien à perdre en les obligeant à faire un détour hors de nos frontières, par contre ceux qui désirent admirer nos merveilleux sites se plieraient facilement à cette réglementation. »

Nous sommes fort enclin, quant à nous, à partager les vues de M. Nicati.

YVERDON
CEUX QUI N'ONT PAS ENCORE COMPRIS

Les Jeunesses progressistes d'Yverdon — d'obédience communiste — nous ont envoyé il y a quelques jours une lettre ainsi conçue :

« Par la présente, nous vous faisons parvenir une copie d'une lettre envoyée par notre section au Parti socialiste d'Yverdon. En tant qu'organe de ce parti, nous vous prions de bien vouloir la publier afin d'informer vos lecteurs sur un fait grave à notre avis. Pour mesurer son importance, il n'y a qu'à lire la lettre ci-jointe. D'avance, nous vous remercions de ce geste. »

Et la lettre qu'on nous priait de publier était un texte d'insultes et de menaces à l'égard du Parti socialiste yverdonnois où on lui demande, en conclusion, de faire « amende honorable » parce qu'il n'a pas voulu participer à une manifestation avec les dites jeunesses !

Quant à nous, nous espérions que les jeunes communistes, à défaut des anciens, auraient enfin compris que le temps des méthodes staliniennes était fini... Il nous faut déchanter.

En bonne démocratie, en quoi le fait de ne pas participer à une manifestation avec des communistes méritent-elles des injures ?

Nous pouvons comprendre que les jeunes progressistes n'en soient pas satisfaits, mais ne peuvent-ils pas s'en expliquer sans insultes et menaces ?

VÉBÉ.

Logement: La Société coopérative d'habitation déplore le fiasco de l'initiative privée

Présidée par B. Meizoz, la Société coopérative d'habitation a tenu son assemblée générale annuelle à Lausanne. Près de trois cents personnes ont écouté attentivement le rapport d'activité sur l'exercice écoulé, qui confirme un accroissement de l'effectif de la société (2140 sociétaires au 31 décembre 1968). Les suppléments de loyers imposés par l'Office communal du logement se montent à 4441 fr. Ces hausses visent les locataires dont le plafond de salaire dépasse les normes fixées pour le droit aux appartements subventionnés.

Sur le plan du marché du logement, la demande reste de loin la plus forte. On a enregistré, uniquement pour le deuxième semestre 1968, près de six cents inscriptions au bureau de gérance de la SCHL. Quatre cents personnes figurent sur la liste d'attente. Pour parer à cette pénurie de HLM, la Société coopérative s'efforce de construire de nouveaux immeubles. Cet enthousiasme est souvent entravé par la spéculation des terrains à bâtir. Les prix de vente dans la région lausannoise deviennent inaccessibles. Toutefois, la prospection se poursuit et l'on espère trouver une solution pour l'an prochain. Pour cette année, l'accent sera aussi mis sur les réfections des appartements.

Il n'a malheureusement pas été possible de mettre en location le bâtiment d'Ouchy 1 pour le mois de septembre, ceci en raison du retard dans la construction. Ce contretemps est dû aux mauvaises conditions atmosphériques. Il faudra attendre le mois de février prochain.

Bien à regrets, certains loyers ont été réadaptés l'an passé. Cette augmentation provient d'une surcharge des frais d'entretien et des charges d'exploitation, et la majoration successive du taux de l'intérêt hypothécaire. Malgré cette légère hausse, les prix appliqués demeurent parmi les plus avantageux sur la commune.

« Nous nous efforcerons toujours de pratiquer une politique de juste prix en matière de loyers. Mais il est évident que nous ne saurions pour autant renoncer à couvrir l'augmentation des charges. Agir autrement, ce serait compromettre les chances de développement de notre société et l'empêcher de jouer le rôle que ses fondateurs lui ont assigné », a ajouté le président.

La crise du logement n'est pas un mythe. Elle accable les classes moyennes de notre population, tout comme les familles à revenus modestes. Ce malaise ira en s'aggravant après la suppression du régime de surveillance. Il faudrait construire sur une grande échelle des habitations à loyers intermédiaires ou des habitations pour classes moyennes. Mais l'échéance n'est plus très loin. Alors ?

Le rapport dit encore : « La construction du logement s'est développée jusqu'ici sans jamais tenir compte des structures de la demande. C'est ainsi que les appartements de une et deux pièces ont prévalu sur les quatre pièces et plus. Autre anomalie, à Lausanne, le nombre d'immeubles locatifs construits l'an dernier est en diminution par rapport aux années précédentes, principalement dans le secteur des subventionnés, alors que dans celui de l'initiative dite privée, il s'est stabilisé. Comme l'a souligné M. Meizoz, les perspectives d'avenir ne sont guère réjouissantes, d'autant plus que nous approchons de la date fatidique. Le Conseil fédéral a pris des décisions lourdes de conséquences. Pour terminer, le président a remercié la ville de Lausanne pour la confiance qu'elle a témoignée à l'égard du logement coopératif, concluant en ces termes : « Nous avons le devoir de tout mettre en œuvre pour étoffer une capacité locative manifestement insuffisante. »

L'EXPOSÉ DE M. BUSSEY

Le conseiller national A. Bussey, membre du Conseil d'administration de la société, a émis d'intéressants propos sur la situation actuelle en matière d'équilibre de logement.

« Ce problème économique permanent invite la vigilance de tous. Il faut se rendre à l'évidence, l'initiative privée a failli à sa tâche. Les milieux financiers ont préféré investir ailleurs plutôt que dans la construction de logements bon marché, parce que celle-ci ne rapportait pas assez à leurs yeux. Il ne faut pas que ces groupes immobiliers puissent imposer indéfiniment leurs conditions » devait déclarer le municipal lausannois qui a fait ensuite le point de la situation sur le plan des tractations avec les autorités fédérales. Recevant une délégation du Parti socialiste, le Conseil fédéral a promis d'étudier une éventuelle prorogation de la loi, au-delà du 31 janvier 1969.

Ce sauvetage in extremis n'est pas une solution d'avenir. La Confédération devrait créer un fond d'investissement pour le logement, qui pourrait être alloué aux sociétés de construction sans but lucratif.

Les sociétés coopératives d'habitation représentent, en fait, la seule opposition pouvant freiner les abus d'une « certaine pègre » de la construction de logement et consolider un équilibre du marché dans ce domaine, aujourd'hui précaire.

K. Sch.

ADMINISTRATION CANTONALE VAUDOISE: Horaire d'été 1969. — Dans sa séance du 28 mars, le Conseil d'Etat a décidé l'horaire d'été ci-après d'ouverture des bureaux:

1. *Bureaux de l'administration centrale:* l'horaire d'été 1969 est fixé comme il suit: du lundi 28 avril au vendredi 19 septembre 1969, de 7 h. à 11 h. 30, de 13 h. 30 à 17 h. 30.

2. *Office des districts (sauf Lausanne):* l'horaire d'été 1969 est fixé comme il suit: du lundi 28 avril au vendredi 19 septembre 1969, du lundi au vendredi, de 7 h. à midi, de 13 h. 30 à 17 h. 20.

COMMUNICATIONS DE MASSE. — Dans sa séance du 28 mars, le Conseil d'Etat a pris acte de la démission du professeur A. Silbermann pour le 15 octobre 1969. L'Université de Lausanne a été, en 1964, la première université d'Europe à instituer une chaire de science des communications de masse. Parallèlement, et avec l'appui de la ville de Lausanne, un Institut de recherches des communications de masse était créé à l'Ecole des sciences sociales et politiques.

Appelé à occuper cette nouvelle chaire et à diriger cet institut, le professeur Silbermann leur a tout de suite donné une réputation internationale. Pendant cinq ans, il a fait bénéficier ses étudiants d'un savoir et d'une expérience exceptionnels.

L'Université regrette son départ. Elle entend que le travail entrepris par le professeur Silbermann soit poursuivi.

VISITES DE L'HOPITAL DE BEAUMONT, A LAUSANNE. — L'Hôpital de Beaumont a été inauguré le 28 mars 1969. Soucieuse de faire connaître cette réalisation, la Municipalité de Lausanne informe la population que les bâtiments peuvent être visités le mercredi 3 et le jeudi 4 avril 1969, de 13 h. 30 à 17 h. Les visites seront commentées.

INAUGURATION À VIDY. — La manifestation d'inauguration du camping de Vidy a été fixée au samedi 10 mai prochain.

AVIS OFFICIELS

ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le public est informé que le service d'enlèvement des ordures ménagères sera supprimé

Vendredi-Saint 4 avril 1969 et lundi de Pâques 7 avril 1969.

Le service ordinaire du vendredi 4 avril sera remplacé par un service s'effectuant respectivement aux mêmes heures le samedi 5 avril.

Celui du lundi 7 avril sera remplacé par un service s'effectuant respectivement aux mêmes heures le mardi 8 avril.

Le service ordinaire du mardi 8 avril sera reporté au mercredi 9 avril, aux mêmes heures.

DIRECTION DES TRAVAUX
LAUSANNE

Cinémas lausannois

A. B. C. T. 22 35 52-53
14.30, 17.00, 20.00, 22.10 — 14 ans
Première suisse
LES GROS MALINS
Les champions du rire: F. Blanche, H. Tisot, J. Jouanneau. H. Genes, E. Constantine - Couleurs

Athénée Tél. 23 24 12
14.00, 17.15, 20.30 — 16 ans
Richard Burton et Clint Eastwood
QUAND LES AIGLES ATTAQUENT
Sur écran géant 70 mm. - Couleurs
Parlé français
Faveurs suspendues

Atlantis T. 22 11 44-45
14.30, 17.00, 20.30 — 18 ans
Un film de J. Deray
LA PISCINE
avec le couple Alain Delon et Romy Schneider. Maurice Ronet. Jane Birkin
Eastmancolor

Bel-Air Tél. 23 53 12
14.15, 16.15. 18.15, 20.15, 22.15 — 18 ans
Première vision
LA NUIT DU LENDEMAIN

Bourg Tél. 22 86 22
14.30, 17.00, 19.00, 21.00 — 7 ans
Première vision
Trois grands prix
HUGO ET JOSÉPHINE
Version originale sous-titrée franç./all.
Faveurs suspendues à 21.00

Capitole Tél. 22 51 32
14.30, 17.00, 20.30 — 16 ans
Technicolor
Grand Prix du film de suspense 1968
SEULE DANS LA NUIT
A. Hepburn, A. Arkin, R. Crenna

Cinéc Tél. 22 74 99
14.15, 16.15, 18.15, 20.30 — 7 ans
Astérix, Obélix, Panoramix en face de Jules César
ASTÉRIX ET CLÉOPATRE
La plus grande aventure qui ait jamais été dessinée

Colisée Tél. 32 51 25
15.00, 17.00, 20.30 — 18 ans
Première vision - 3e semaine
Version française
LE LAURÉAT
(THE GRADUATE)
Le film génial de Mike Nichols
Panavision Technicolor (Fav susp.)

Eldorado Tél. 22 16 12
14.30, 17.00, 20.30 — 14 ans
En prande première vision
Parlé franjais - Technicolor 70 mm.
CUSTER, HOMME DE L'OUEST
Le plus grand western d'aventures et d'action
R. Shaw, M. Ure, R. Ryan

Lido Tél. 23 21 44
14.00 16.00, 18.00, 20.00, 22.00 — 18 ans
Première vision - 3e semaine
Version originale anglaise sous-titrée
THE GRADUATE
(LE LAURÉAT)
Le film génial de Mike Nichols
Panavision - Technicolor (Fav. susp.)

Métropole Tél. 23 62 22
14.30, 20.30 — 12 ans
Parlé français
Couleurs - 70 mm.
LA BIBLE
La création du monde
J. Huston, A. Gardner, S. Boyd

Palace Tél. 22 13 30
14.30, 17.00, 20.00, 22.10 — 16 ans
Première suisse
Un chef-d'œuvre de subtilité spirituelle à l'actif de Luis Bunuel Eastmancolor
LA VOIE LACTÉE
Laurent Terzieff, Michel Piccoli, Pierre Clementi, Delphine Seyrig, Jean Piat

Rex Tél. 23 43 31
14.30, 17.00, 20 00, 22.20 — 18 ans
Grande première suisse
Un nouveau film d'A Isasi
LES HOMMES DE LAS VEGAS
Jack Palance, Gary Lockwood, Elke Sommer, Georges Geret, Roger Hanin, Lee J. Cobb, Jean Servais
Scope - Couleurs

Romandie Tél. 23 47 64
14.15, 17 15, 20.30 — 16 ans
Catherine Deneuve et Omar Sharif
MAYERLING
avec Ava Gardner et James Mason
Panavision - Technicolor - Parlé français
Toutes faveurs suspendues

Corso-Renens Tél. 34 00 35
20.30 — 18 ans
PAS UN SEUL NE SURVIVRA

COOPÉRATIVE DES
COBAL
OUVRIERS DU BATIMENT
Gypserie-peinture
Génie civil Maçonnerie
CARNETS DE DÉPÔTS 4½%
OBLIGATIONS 5½% 10 ans
Beaulieu 9 LAUSANNE Tél. 24 28 24

PRAGUE: ENTRETIENS SOVIÉTO - TCHÉCOSLOVAQUES

Le Comité exécutif du praesidium du Comité central du Parti communiste tchécoslovaque a examiné, mardi après midi, la situation créée par les manifestations antisoviétiques qui se sont déroulées dans tout le pays le 28 mars après la victoire de l'équipe de hockey sur glace de la Tchécoslovaque sur celle de l'URSS, apprend-on de source sûre à Prague.

On apprend d'autre part que d'importantes conversations vont se dérouler ces jours prochains entre les dirigeants de Prague et M. Vladimir Semionov, vice-ministre soviétique des Affaires étrangères, dont l'arrivée dans la capitale tchécoslovaque est directement liée aux événements de la semaine dernière. On pense, dans les milieux tchécoslovaques, que le Gouvernement soviétique va saisir cette occasion pour souligner à nouveau que les masses échappent au contrôle de l'équipe dirigeante et qu'il reste beaucoup à faire pour arriver à une véritable « normalisation ». Pour les dirigeants de Moscou, celle-ci passe nécessairement par la mise hors d'état de nuire des éléments « antisocialistes ».

Quant à la venue du maréchal Gretchko, on ne peut encore déterminer si elle était attendue ou si elle a constitué une surprise pour les dirigeants tchécoslovaques. Il semble qu'elle soit en liaison directe avec les manœuvres du Pacte de Varsovie qui se déroulent en Tchécoslovaquie, en Pologne et en RDA. Le maréchal Gretchko rencontrera certainement son homologue tchécoslovaque, le général Martin Dzur, mais il aura aussi des entretiens avec d'autres personnalités. Le problème de la « réintégration » psychologique des troupes tchécoslovaques au sein des forces du pacte sera certainement abordé. Le Gouvernement soviétique, en effet, n'est guère satisfait de la façon dont celle-ci s'est opérée jusqu'à présent.

Cinq cents prêtres basques espagnols demandent la séparation de l'Eglise et de l'Etat

Quelque cinq cents prêtres basques espagnols ont adressé au secrétariat permanent de la Conférence épiscopale espagnole à Madrid un document demandant, entre autres choses, la « séparation de l'Eglise et de l'Etat », apprend-on de source digne de foi à Bayonne.

Dans cette lettre ne comportant pas moins de huit pages dactylographiées, les prêtres « réaffirment l'existence d'une personnalité basque », « déplorent les détentions arbitraires qui ont été observées durant l'état d'exception et le silence de la hiérarchie de l'Eglise à ce sujet ».

Enfin, les signataires réclament « des mesures urgentes pour la séparation de l'Eglise et de l'Etat, afin que l'Eglise puisse librement proclamer et défendre les droits inaliénables de la personne et des collectivités humaines ».

EN QUELQUES LIGNES

UNE MINE DE LA GUERRE 1939-1945 FAIT EXPLOSION

Alors qu'il se livrait à la pêche, mardi matin, au large du port Saint-Louis-du-Rhône, le chalutier français «Volonté de Dieu», a ramené dans ses filets, une mine, vraisemblablement mouillée lors de la dernière guerre, qui a fait explosion.

Un marin a été tué, un autre grièvement blessé. Les autres membres de l'équipage ont été durement choqués et le bateau a subi d'importants dégâts.

● GENÈVE. — La Suède a soumis, mardi, à la Conférence du désarmement un document de travail qui contient une série de suggestions en vue de l'établissement d'un traité interdisant les essais nucléaires souterrains en vue de compléter l'accord de Moscou, conclu en 1963, qui interdit les essais sur terre et dans l'atmosphère.

● MOSCOU. — Des milliers d'hommes, aidés par d'importants moyens militaires, sont actuellement à pied d'œuvre à proximité de la frontière chinoise, dans les montagnes de Kirghizie, pour lutter contre des inondations catastrophiques.

● ALGER. — L'URSS et l'Algérie, dans un communiqué commun, apportent leur soutien aux peuples arabes et vietnamien, aux mouvements africains de libération et condamnent l'Otan.

● LONDRES. — L'Ambassade de Jordanie à Londres a démenti les récentes rumeurs relatives à un éventuel deuxième mariage du roi Hussein.

● LONDRES. — Le Ministère britannique des finances a terminé l'année budgétaire avec un surplus de un milliard 748 431 000 livres, soit 362 millions 431 000 livres de mieux que prévu. Les estimations budgétaires portaient sur 12 milliards 875 millions de livres de dettes et 11 milliards 489 millions de dépenses.

● PARIS. — Des coupures sporadiques de courant électrique ont perturbé mardi la vie de bien des Parisiens : le métro et les trains ont subi des retards, et les ménagères ont dû par moments se passer d'électricité et de gaz. Ces coupures sont destinées à appuyer les revendications de salaires des employés du gaz et de l'électricité.

● MOSCOU. — Le maréchal Gretchko, ministre de la Défense de l'URSS, fait une tournée d'inspection des troupes soviétiques en Tchécoslovaquie.

● ROME. — Un engin a fait explosion mardi soir, devant le siège de l'Association des étudiants catholiques «Jeunesse universitaire». L'explosion a détruit la porte de l'immeuble, ainsi que la loge du concierge. Des vitres d'immeubles voisins ont volé en éclats.

● TRÈVES. — Quatre-vingt-seize chasseurs Phantom de l'aviation américaine qui avaient participé en janvier dernier en Allemagne aux manœuvres « carbide-ice » ont commencé à regagner les Etats-Unis. Vingt-quatre appareils ont quitté mardi l'aérodrome OTAN de Spangdahlem à destination de la base de Holloman au Nouveau-Mexique qu'ils atteindront après un vol sans escale de 10 heures. Jusqu'à vendredi trois autres vagues de vingt-quatre Phantom chacune quitteront quotidiennement la RFA pour rejoindre les Eats-Unis.

● Le Conseil de sécurité, par onze voix contre zéro avec quatre abstentions (Etats-Unis, Grande-Bretagne, Colombie, Paraguay) « condamne les attaques préméditées lancées récemment par Israël contre des villages et des zones habitées en Jordanie » et avertit Israël qu'en cas de récidive, le Conseil pourrait envisager la possibilité de sanctions. Cette décision a été prise sur la base d'une résolution du Pakistan, du Sénégal et de la Zambie qui a été atténuée dans ses termes à la suite de négociations durant la journée de mardi. La France et l'URSS ont voté en faveur de la résolution.

● MADRID. — La nation espagnole doit se développer sans cependant glisser vers le parlementarisme et le pluripartisme, déclare le général Franco, chef de l'Etat, dans une interview publiée par le quotidien phalangiste « Arriba », à l'occasion du 30e anniversaire de la fin de la guerre civile.

● ADDIS-ABÉBA. — H. Wilson, premier britannique, et l'empereur Sélassié ont commencé mardi au Palais du jublié, au centre de la capitale éthiopienne, leurs entretiens sur la situation au Nigéria. L'empereur Hailé Sélassié est président de la Commission consultative de l'Organisation pour l'unité africaine (OUA) chargée des affaires nigérianes.

● FRANCFORT. — Un jour après un vaste coup de filet opéré par la police de Nuremberg contre une bande de trafiquants de stupéfiants, six individus — allemands et yougoslaves — viennent à leur tour d'être appréhendés à Francfort, où la police les soupçonne de se livrer à une activité similaire.

ET ICI ?

Aux Etats-Unis, la question paraît être réglée. Un réseau de fusées antifusées couvrira les bases de lancement des engins intercontinentaux. Il n'en coûtera que 5 milliards de dollars. Les agglomérations urbaines et les centres industriels ne seront pas protégés, du moins temporairement.

L'affaire avait commencé il y a trois ans, quand la Défense américaine avait appris qu'une double protection aérienne allait être mise en place autour de Moscou et de Leningrad.

A ce moment, M. McNamara avait tenu aux Soviétiques à peu près ce langage : « Ne faites pas cela ! Vous allez nous obliger, pour percer vos défenses, à fabriquer des missiles en grappe et à trajectoire zigzaguée. De plus, nos grandes villes voudront, elles aussi, avoir leurs barrages antifusées. Cela nous coûtera affreusement cher... Non, de grâce, ne faite pas cela ! »

Arguments dont chacun appréciait la justesse. Les Russes n'avaient rien voulu entendre.

Bien mieux, quelques mois plus tard, le maréchal N. Krylov, ministre adjoint de la Défense, déclarait dans les « Izvestia » (14 octobre 1967) qu'au cas où l'Occident ouvrirait les hostilités les fusées soviétiques seraient utilisées « dès les premières minutes, non seulement contre les troupes ennemies, mais également contre les cibles militaires, industrielles, les centres administratifs, politiques et les points de commandement »...

Il en faudrait bien plus pour émouvoir une opinion publique aussi paisible que la nôtre. Ces histoires de missiles passent chez nous par-dessus les têtes...

Et pourtant ! L'autre jour, un spécialiste des questions militaires s'étonnait, au Parlement, de l'absence totale de protection civile de notre territoire. Il admettait l'éventualité d'un conflit. (De fait, si la guerre en Europe était devenue impossible, à quoi bon ces armées et cette course aux armements ?)

Mais ledit spécialiste retardait de trente ans. La guerre, pour lui, était celle des bombardements par canon et avion, des parachutages...

Tant il est difficule et contrariant de se représenter les effets dévastateurs, sur des kilomètres à la ronde, d'une seule bombe de 20 kilotonnes. On sait qu'il en existe de mille fois plus puissantes.

Alors on s'étonne que nos militaires les moins imaginatifs n'appellent pas la logique à leur secours. Quand un petit pays abrite, en deux points de son territoire, tout le haut personnel civil et militaire de la défense occidentale — plusieurs milliers de personnes — quoi de plus normal que de réclamer pour eux (et pour la population environnante) la protection antifusée la plus « up-to-date » ?

Ce serait normal, et soyons certains qu'on y a pensé. Mais il y a des limites à l'absurde.

Avec ou sans antimissiles, si les choses se gâtaient, que resterait-il de ce pays ? Pierre sur pierre.

Que chacun y réfléchisse, militaires compris, et la conclusion s'impose : c'est que tout soit fait pour réduire les tensions entre l'Ouest et l'Est, pour faire prévaloir les intérêts communs sur les défiances mutuelles et pour négocier avec les Soviétiques, sans leur céder d'avance en rien, les conditions de cette sécurité paneuropéenne dont ils se déclarent aussi désireux que nous.

Sinon, il n'y a pas d'autre choix que de suivre la pente actuelle et de s'en remettre aux hasards effroyables des politiques de force.

VICTOR LAROCK.

Tiré du « Peuple » de Bruxelles.

MEXIQUE : CATASTROPHE MINIÈRE

A la suite d'une explosion de grisou dans une mine de charbon de Barroteran, au Mexique, on apprend que la catastrophe se chiffre par un bilan extrêmement lourd en pertes humaines, et les détails suivants :

Tout espoir paraît perdu, mardi, de retrouver vivants les victimes de l'explosion et qui, selon un porte-parole, pourraient être de plus de trois cents hommes. L'explosion s'est produite lundi à la suite d'un court-circuit dans une galerie à 500 m. de profondeur, dans les mines de Barroteran, Etat de Coahuila, au nord du Mexique, à 120 km. de la frontière avec les Etats-Unis.

Selon un porte-parole de la compagnie Altos Hornos, entreprise semi-gouvernementale qui exploite les mines, on craint que plus de trois cents mineurs ne se soient trouvés dans la galerie où s'est produite l'explosion, ainsi que dans deux galeries adjacentes, bloquées par les effondrements.

Les opérations de sauvetages sont rendues dangereuses, car des masses de gaz flottent encore à l'intérieur des galeries. Jusqu'ici, sept corps ont pu être ramenés à la surface. Selon les autorités locales, il faudra attendre au moins deux ou trois jours pour pouvoir dégager les corps de toutes les victimes. Cependant, les équipes de la Croix-Rouge, venues des localités voisines et de la capitale, estiment que si les victimes se trouvent pour la plupart dans les galeries les plus profondes, les travaux pourraient durer une semaine.

Les travaux de sauvetage ont d'ailleurs dû être interrompus dans la matinée, les techniciens des Altos Hornos redoutant d'autres explosions, à la suite de nouvelles accumulations de gaz, qui pourraient mettre en danger la localité de Barroteran elle-même.

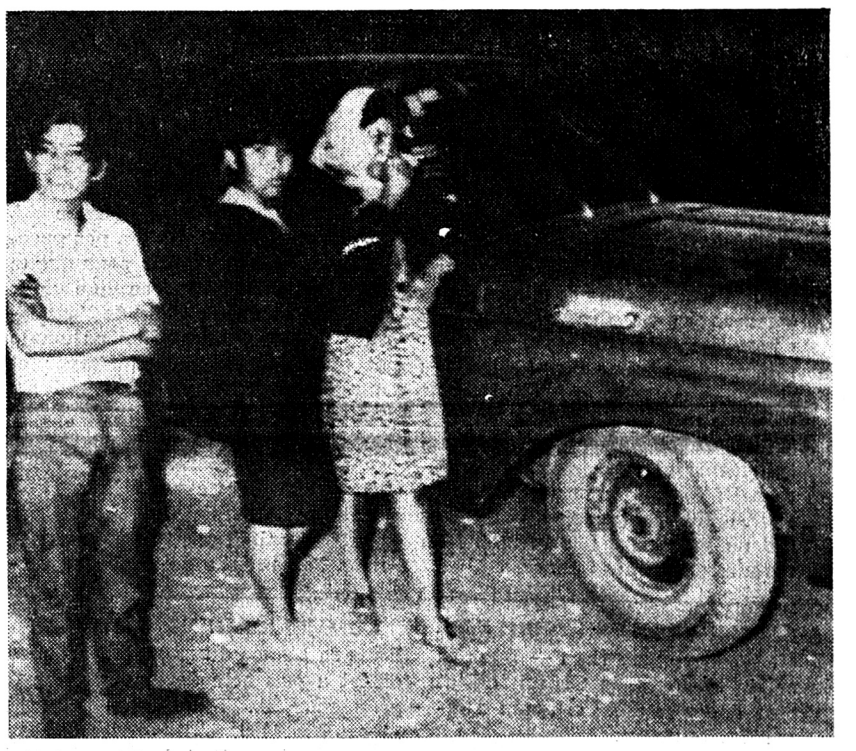

Des parents dans 'attente de nouvelles des mineurs emmurés (téléphoto).

En dernière heure, les autorités de l'Etat de Coahuila ont indiqué que la plupart des mineurs bloqués se trouvaient à 1200 m. au moins de profondeur, et qu'une série de petites explosions s'étaient produites dans les galeries adjacentes, à la suite de l'explosion principale.

Un des contremaîtres de la mine a déclaré que dans ce genre d'explosion, il n'y avait malheureusement que fort peu de survivants. Les médecins, de leur côté, estiment qu'il n'y a pratiquement aucun espoir de retrouver vivants les mineurs bloqués au fond de la mine. « Ceux qui n'ont pas été asphyxiés par le gaz ou brûlés périront par manque d'oxygène avant qu'on ne puisse les atteindre », ont-ils indiqué.

Le neuvième congrès du P. C. chinois

Le président Mao Tsé-toung a officiellement ouvert le neuvième congrès du Parti communiste chinois hier.

Dans le premier bulletin d'information qu'elle consacre à cet événement, la radio indique que le secrétariat du praesidium a annoncé que Mao Tsé-toung avait été élu à l'unanimité président du congrès et qu'il avait prononcé « un très important discours ».

Le congrès, le plus grand de l'histoire du parti, a dit la radio chinoise, a approuvé son ordre du jour qui comprend notamment un rapport politique, présenté par le vice-président Lin Piao, et l'élection du nouveau Comité central du parti.

1512 délégués venus de toutes les régions de la Chine assistent au congrès.

La radio indique encore qu'au moment où ils sont montés sur l'estrade, le président Mao et le vice-président Lin Piao ont été longuement applaudis et ovationnés.

Après que le président Mao eut déclaré le congrès officiellement ouvert, celui-ci a élu son praesidium. C'est alors, indique la radio, que les congressistes ont élu à l'unanimité Mao Tsé-toung au poste de président, Lin Piao, vice-président, et Chou En-lai, secrétaire général du neuvième congrès.

Le congrès a ensuite déterminé la composition du secrétariat du praesidium.

Le vice-président Lin Piao, ajoute la radio de Pékin a ensuite pris la parole pour présenter au congrès un rapport au nom du Comité central, et exposer aux délégués la théorie du président Mao Tsé-toung de la révolution sous la dictature du prolétariat. Le vice-président Lin Piao a ensuite procédé à un résumé des expériences acquises au cours de la grande révolution culturelle prolétarienne et à une analyse de la situation, en Chine même, et sur le plan international.

Le praesidium du congrès est composé, indique d'autre part la radio de Pékin, de 176 dirigeants du parti.

La radio de Pékin affirme, d'autre part, que le nombre des délégués est « le plus grand » de toute l'histoire du parti et que le neuvième congrès aura une grande influence sur l'histoire du Parti communiste. Le congrès, ajoute la radio de Pékin, se séparera ensuite en commissions pour discuter le rapport politique du vice-président Lin Piao, et le remaniement de la constitution du parti.

L'ancienne constitution du parti stipulait que le congrès du Parti communiste devait être élu tous les cinq ans et tenir des sessions régulières chaque année. Le dernier congrès du Parti communiste chinois (le huitième) s'était déroulé en 1956 soit il y a treize ans.

Selon cette ancienne constitution, l'élection du président du parti est du ressort du congrès national du parti et celle du chef de l'Etat, appelé président en Chine, revient au congrès national du peuple. Elle stipule que le congrès national du peuple doit être élu tous les quatre ans et tenir des sessions plénières annuelles. L'actuel congrès national du peuple, le troisième, a été élu en 1964.